N° 281 (6 pages) — 187me année — Un numéro: 10 centimes — Mardi 1er Décembre 1925

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

et du Vignoble Neuchâtelois

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Franco domicile	15.—	7.50	3.75	1.30
Etranger	46.—	23.—	11.50	4.—

On s'abonne à toute époque.
Abonnements-Poste, 30 centimes en sus.
Changement d'adresse, 50 centimes.
Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

Chèques postaux IV, 178

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN
pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes
PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE
Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

ANNONCES Prix de la ligne corps 7 ou son espace.
Canton, 20 c. Prix minimum d'une annonce 75 c. Avis mort. 25 c.; tardifs 50 c. Réclames 75 c., min. 3.75.
Suisse, 30 c. (une seule insertion min. 3.—), le samedi 35 c. Avis mortuaires 35 c., min. 5.— Réclames 1.—, min. 5.—.
Etranger, 40 c. (une seule insertion min. 4.—), le samedi 45 c. Avis mortuaires 45 c., min. 6.— Réclames 1.25, min. 6.25.
Demander le tarif complet

AVIS OFFICIELS

VILLE DE NEUCHATEL

Luges, glissoires et boules de neige

La direction soussignée rappelle au public que, par mesure de sécurité, il est interdit d'établir des glissoires et de jeter des boules de neige dans l'intérieur de la ville.

Il n'est permis de se luger, à l'intérieur de la localité, qu'aux endroits suivants : rue du Pommier, St-Nicolas, Avenue Dubois Avenue des Alpes, rue des Brevards, rue de la Rosière, Fontaine André, Bellevaux et Chemin vieux à Serrières.

Aucune luge ne peut être montée par plus de trois personnes.

Les lugeurs ne doivent pas entraver la circulation des véhicules.

Les contrevenants seront passibles des amendes prévues par le règlement de police.

Direction de police.

IMMEUBLES

A vendre, dans village à l'est de Neuchâtel,

joli petite villa

six chambres, mansarde, caves, buanderie, bûcher. Jardin potager et fruitier. Construction moderne ; situation agréable, près de la gare.

S'adresser à l'AGENCE ROMANDE, B. de Chambrier, Place Purry 1, Neuchâtel

Villa à vendre

deux appartements modernes, avec tout confort. Jardin. Verger. Belle situation aux abords immédiats de la ville. S'adresser par écrit sous chiffres C. E. 561 au bureau de la Feuille d'Avis.

A vendre, près de Montmollin,

joli petite maison

trois chambres dont deux grandes ; galerie couverte, caves, buanderie. — Eau, électricité. Jardin avec arbres fruitiers. — Vue étendue.

S'adresser à l'AGENCE ROMANDE, Place Purry 1, Neuchâtel, ou Parc 42, La Chaux-de-Fonds.

A vendre ou à louer au Chanet

jolie propriété, bien située et bien aménagée : maison neuve, dépendances et jardin. Entrée en jouissance, St-Jean 1926. S'adresser Etude G. ETTER, notaire, 8, rue Purry.

A VENDRE

à La Chaux-de-Fonds, pour cause de décès et cessation d'exploitation

UN CAFÉ

installé confortablement, comprenant une grande salle pour concerts et théâtres, convenant également pour noces, baptêmes, réunions de famille. Grand jardin ombragé pour concerts. Prix exceptionnellement avantageux. Pour tous renseignements, s'adresser à G. MEIER-ZIMMERMANN, Zollikofen (Berne).

ENCHÈRES

ENCHÈRES PUBLIQUES

Jeudi 3 décembre 1925, dès 14 heures, on vendra par voie d'enchères publiques, à la rue des Beaux-Arts, No 13, 2me étage à droite, à Neuchâtel, les objets mobiliers ci-après:

Un dressoir Henri II, noyer ciré, une desserte, dessus marbre, un salon Louis XV, comprenant : un canapé, deux fauteuils et quatre chaises ; une vitrine Louis XV, verni Martin, un bureau de dame, Louis XV, un tabouret Louis XV et un pouf, une armoire à glace, noyer ciré, un lit noyer ciré, deux places, avec sommier, une table noyer ciré, un lit fer laqué blanc, sommier métallique, deux chaises Louis XV, un petit bureau avec étagère, une pendule, trois paires de grands rideaux avec cantonnières, velours vert et or, deux tables de cuisine et un petit lit de fer, une place ;

une machine à écrire Underwood et huit montres or pour dames.

Paiement comptant.

Neuchâtel, le 28 novembre 1925.

Le greffier du Tribunal II : Ed. NIKLAUS.

Enchères publiques de mobilier à Vaumarcus

Le samedi 5 décembre 1925, dès 13 h. ½, le citoyen Louis Grandjean fera vendre par voie d'enchères publiques à son domicile, à Vaumarcus, les objets mobiliers suivants :

un lit complet bon crin, deux armoires en noyer, trois buffets sapin, trois tables, dix chaises diverses, six tabourets, une pendule, des tableaux, deux étagères, un potager avec accessoires, une chaudière portative, batterie de cuisine, vaisselle de cuisine et de table, un petit pressoir, une machine à hacher et un moule à saucisses, un saloir en chêne, une cuve en grès, des seilles, corbeilles, outils de jardin, ainsi que d'autres objets dont le détail est supprimé.

Paiement comptant.

Boudry, le 17 novembre 1925.

Le greffier du tribunal

A VENDRE

Chaînes à neige

pour pneus 815×105 ou 820×120, à vendre. S'adresser Oscar Porret. Auto-taxi, St-Aubin.

A vendre une

pendule neuchâteloise

un fauteuil Louis XVI (ancien), une pendule à poids avec cabinet, une bibliothèque de salon, en acajou, un lit à une place intérieur neuf et une table à ouvrage. S'adresser au Chalet des Allées près de Colombier.

A VENDRE

un petit char à pont et brancard, force 800 kg., tout neuf, une jolie table ronde noyer, à l'état de neuf, petite presse à copier et réchaud à gaz à deux feux. S'adresser rue du Château No 5, Peseux.

GRAND BAZAR
SCHINZ, MICHEL & Cie
Rue Saint-Maurice 10 — Neuchâtel

Les étalages pour les Fêtes sont terminés

Nous prions instamment notre clientèle, dans son propre intérêt, de ne pas attendre aux derniers jours de décembre pour faire ses achats.

VARICES - BAS CHAMBET
Spécialité médicale sans caoutchouc
Mme CHAMBET, Rue de la Confédération, 3
Genève
SERA DE PASSAGE
Brevet + 64793
Lausanne, 2 décembre . . . . . Hôtel de France.
Neuchâtel, 3 décembre . . . . . Hôtel du Lac.
La Chaux-de-Fonds, 4 décembre . . . Hôtel de France.

KUFFER & SCOTT, NEUCHATEL

Beau choix de CADEAUX de NOËL

Pochettes *pour dames* soie, linon, fil, dessins dernières créations depuis 1.15

Pochettes *pour messieurs* soie, pur fil, fond couleur depuis 1.60

Pochettes *pour enfants* linon, voile, fil, dessins très modernes depuis -.40

Occasion exceptionnelle
BLUTHNER demi-queue
cordes croisées, en parfait état. S'adresser à A. Lutz fils, Croix-du-Marché.

Cinéma
Pathé-Baby, dernier modèle, à vendre 80 fr. S'adresser au 3me étage, Grand'Rue 7, Neuchâtel.

Potager neuchâtelois
à vendre. Evole 10 a.

Pro Juventute
En échange de 10 timbres Juventute neufs ou oblitérés, je donne 25 timbres différents des Colonies françaises. Occasion : quelques cartes Poste aérienne Zurich-Milan 1er vol, à céder 3 fr. Charles LIARDET, Estavayer-le-Lac.

A vendre beaux **meubles de bureau** tables, chaises, appliques et plafonnier fer forgé. Rue Purry 6, 1er étage.

A vendre une **automobile** 10 HP, transformable en camionnette ou torpédo. S'adresser à M. G. DuPasquier, Escaliers du Château 2.

Nous avons eu l'avantage d'acheter, pour raisons spéciales, d'une fabrique suisse de confections, un lot de

ROBES ET BLOUSES

lainage et soie, façons modernes. Nous offrons cette marchandise, qui est de toute première qualité, à des prix presque aussi avantageux qu'avant la guerre.

Nous prions notre honorable clientèle de venir voir sans obligation d'acheter.

Blouses veloutine	rayée, bonne qualité,	3.25
Blouses flanelle laine	jolies façons et rayures,	9.50
Blouses crêpe de Chine	belle qualité et couleur, 12.50	11.50
Blouses Crêpe marocain	soie, beaux dessins,	11.50
Blouses crêpe de Chine	garnies jabot,	15.50
Blouses crêpe de Chine	ravissants dessins imprimés,	16.25
Blouses crêpe de Chine	jolies façons, longues manches,	23.50
Robes crêpe laine	brodées, toutes teintes, 13.50	9.50
Robes crépon molletonné	beaux dessins,	10.50
Robes lainage	jolies façons, 17.50	15.50
Robes serge laine	belle qualité, 26.—	19.50
Robes crêpe marocain	laine, joli écossais,	19.75
Robes écossais laine	nouveauté,	21.-
Robes soie taffetas	jolis écossais, 22.—	11.50
Robes soie ottoman	jolies façons,	17.50
Robes crêpe marocain soie	haute nouveauté,	23.-
Robes crêpe de Chine	belle qualité, jolies façons et couleurs,	24.50

Voir nos vitrines — Voir nos vitrines

JULES BLOCH
SOLDES ET OCCASIONS
NEUCHATEL — Angle : Rue des Poteaux Rue Temple Neuf

OCCASION MOBILIER
A vendre pour cause de départ joli petit intérieur simple et bien entretenu, composé de :
une chambre à manger,
une chambre à coucher,
une cuisine.
Le LOGEMENT bien exposé au soleil, belle vue, composé de trois chambres, avec balcon et dépendances, serait cédé à l'acheteur. Entrée en jouissance le 1er mars, éventuellement avant. S'adresser Parcs 47 a, 1er, à gauche.

Deux chevaux
et une nichée de porcs de dix semaines, à vendre, chez Charles Grossmann, Corcelles.

OCCASION
Un lit anglais, une coiffeuse, un secrétaire, deux chaises et un bidet, à vendre. S'adresser magasin de cigares Faubourg de l'Hôpital 19.

BOB
A vendre ou à échanger contre plus grand, beau petit bob de trois-quatre places. — H. Luthi, Fahys 55.

A vendre d'occasion
un salon velours grenat, composé d'un canapé, d'un fauteuil, six chaises et une table ; une bibliothèque vitrée, noyer, deux secrétaires, deux bureaux, un dressoir sapin verni, des tables à allonges et autres, sept chaises de salle à manger, une petite toilette dessus marbre, deux machines à coudre à pied et à main, un billard pour pensionnat, en parfait état, des potagers brûlant tout combustible et quantité d'autres objets.
Chalet Vert, Boudry.

N'ATTENDEZ PAS
que les engelures soient ulcérées pour les traiter avec le
Spécifique américain
Pharmacie Bourgeois

MEUBLES
A vendre chambre à coucher, buffets de service et bureaux-ministres. J. Betteo, Croix du Marché 3.

OCCASION
A vendre un potager à bois, deux trous, un four et tuyaux, potager à gaz, trois trous, deux fours, grille et broche, 80 fr., une pétroleuse flamme gaz, système Haller et un « Recofix », le tout à l'état de neuf, ainsi que deux cages lits de fer et rouleaux de phonographe Pathé. 1er Mars 10, rez-de-chaussée, de 11 h. à 16 h. ou de 19 h. à 20 heures.

A vendre beau choix de
DISQUES de gramophone
à l'état de neuf. Rue du Château 10, 1er.

A vendre un bon
mélodéon
S'adresser Ecluse 44, 1er.

PIANOS
d'occasion :
Un Rordorf, cordes croisées, bois noyer.
Un Burger-Jacoby, cordes croisées, bois noir.
Un Berdux, cordes croisées, bois noir.
Un Ganter Sohn, cordes croisées, bois noyer
S'adresser magasin A. Lutz fils, Croix-du-Marché.

Nous offrons
aux plus bas prix du jour en gros et détail
Maïs entier, cassé, moulu. Polenta. Son. Remoulage. Blé. Avoine. Orge.
Chanteclair.
Farine blanche, complète, fourragère, flocons de pommes de terre.
Spécialité de Nouilles aux œufs et ménagères.
S'adresser Boulangeries Réunies, Ecluse 33 Neuchâtel c.o.

ELIXIR-POUDRE
DENTIFRICES N
Puissants antiseptiques très rafraîchissants

CADEAUX UTILES
NOS
COUPONS
et FINS de pièces

2.50 m.	COTONNE paysanne pour tabliers, très belle qualité, 4.50	3.50
3.50 m.	FLANELLETTE, belles rayures pour chemises. 2.95	2.25
3.50 m.	VELOUTINE, larg. 80 cm. jolies dispositions	4.25
1.50 m.	FLANELLE à rayures pour blouses de sport	4.50
1 m.	SERGE, larg. 140 cm., pour jupes de sport	4.90
2.50 m.	SERGE, largeur 90 cm., très belle qualité, pure laine . .	8.50
2.50	MOUSSELINE de laine, fantaisie, nouvelles dispositions, largeur 80 cm.	9.45
2.50 m.	VELOURS DE LAINE, larg. 140 cm. article superbe pour manteaux	14.25
2.50 m.	ECOSSAIS, très jolis coloris, qualité splendide	8.50

Venez faire votre choix au plus vite, le meilleur accueil vous attend

AU LOUVRE

Le véritable soulier SKI
Grande Cordonnerie J. KURTH
Neuchâtel, Rue du Seyon, Place du Marché

Cache-cols
soie artificielle, superbe choix, bas prix, 8.50 à 3.95 2.95 — 1.95

Echarpes soie artificielle
nouveauté, à franges, grand choix de dessins nouveaux 4.95

Echarpes pure laine
couleurs : blanc et chamois à rayures 2.95
Grande écharpe, pure laine, à rayures nouvelles, 9.50 à 4.95 4.50 — 3.95

Combinaisons-jupon
tricot pure laine, forme empire . . . 5.90 — 4.95

Pantalons directoires
jersey laine, bel article très solide, toutes teintes 7.90

AU SANS RIVAL PLACE PURRY

AVIS

Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse : sinon celle-ci sera expédiée non affranchie.

Pour les annonces avec offres sous initiales et chiffres, il est inutile de demander les adresses, l'administration n'étant pas autorisée à les indiquer ; il faut répondre par écrit à ces annonces-là et adresser les lettres au bureau du journal en ajoutant sur l'enveloppe (affranchie) les initiales et chiffres s'y rapportant.

Administration
de la
Feuille d'Avis de Neuchâtel

LOGEMENTS

A louer, courant janvier 1926, pour cas imprévu :
LOGEMENT
de quatre pièces, cuisine, chambre de bains, chambre de bonne, véranda, balcon, dépendances. S'adresser Poudrières 19, rez-de-chaussée, de préférence entre 13 et 14 heures.

Dans village desservi par le tram, à louer pour tout de suite ou époque à convenir, une
petite maison
avec jardin et verger. S'adresser par écrit sous chiffres A. B. 461 au bureau de la Feuille d'Avis.

A louer tout de suite, Seyon No 13, deux chambres et dépendances. S'adresser à A. Lambert, Balance 1.

BEAUX-ARTS

A louer pour le 24 juin 1926, bel appartement (3me), de cinq chambres et toutes dépendances, deux balcons, éventuellement chambre de bain. (Pension s'abstenir). S'adresser Beaux-Arts 21, rez-de-chaussée.

A louer pour le 24 décembre ou plus tôt,
BEL APPARTEMENT
(éventuellement meublé), de trois chambres et dépendances. Grand balcon.
Demander l'adresse du No 608 au bureau de la Feuille d'Avis.

A louer immédiatement, à l'Ecluse, petit
appartement
de deux chambres, cuisine et dépendances. S'adresser Etude Haldimann, avocat, Faubourg de l'Hôpital 6.

A louer tout de suite ou pour époque à convenir,
LOGEMENT
pignon, quatre chambres, dépendances, lessiverie, jardin, pour 45 fr. par mois. S'adresser Parcs 119, M. Robert c.o.

A louer pour tout de suite, au centre de la ville,
logement
de trois pièces et dépendances. S'adresser Etude Wavre, notaires, Palais Rougemont.

Pour le 24 mars, aux Battieux, logement de trois chambres, chambre de bains installée, jardin. — Gérance des bâtiments, Hôtel municipal. c.o.

A louer tout de suite ou pour le 24 décembre prochain,
LOGEMENT
de trois chambres, cuisine et dépendances. — S'adresser rue de l'Hôpital 9, 2me.

A louer à
Serrières
très joli appartement de trois pièces, cuisine et dépendances. Vue splendide. — Etude René Landry, notaire, Seyon 4, Neuchâtel. (Tél. 14.24).

A louer pour le 24 décembre prochain, à l'Ecluse, un
appartement
de quatre chambres, cuisine et dépendances. Lessiverie. — S'adresser Etude Haldimann, avocat, Faubourg de l'Hôpital 6.

CHAMBRES

Belle chambre, soleil, balcon et vue. Faubourg de la Gare 29, 1er étage.

Jolie chambre meublée, soleil. Ecluse 50, 3me.

Chambre confortable, au soleil. Evole 33, 1er, à gauche. c.o.

Chambre au soleil, indépendante, pour monsieur. Rue Louis Favre 20, 1er. (Le petit Chalet).

Chambre meublée indépendante. St-Maurice 11, 3me. c.o.

Jolie chambre, au soleil. Sablons 16, 2me.

Belle chambre pour dame ou monsieur de bureau, rangé. — Rue Pourtalès 2, 1er, droite. c.o.

Deux jolies chambres meublées avec bonne pension. Prix modéré Beaux-Arts 7, 3me c.o.

Chambre meublée. Avenue 1er Mars 10, 1er. c.o.

A louer dans maison particulière, chambre meublée. Avenue de la Gare 9.

LOCAT. DIVERSES

A louer immédiatement ou pour époque à convenir
verger-jardin
de 1030 m², au centre de la ville (quartier du Palais Rougemont). S'adresser à Wavre S. A., caves du Palais, Neuchâtel.

Locaux
A remettre aux Parcs et à proximité de la gare, de beaux locaux bien éclairés. Conviendraient pour magasins, ateliers, entrepôt, etc. Etude Petitpierre & Hotz.

A louer, au Neubourg, pour le 24 décembre 1925, un local pouvant être utilisé comme atelier ou magasin. — S'adresser à l'Etude Clerc.

OFFRES

Jeune fille au courant des travaux du ménage cherche place de
VOLONTAIRE
Bonnes références. Adresse : H. Glur, Bureau de placement, Coq d'Inde.

PLACES

Famille distinguée de Bâle cherche jeune fille de bonne famille en qualité de
VOLONTAIRE
Vie de famille. Petits gages. Adresser offres écrites sous chiffres V. F. 606 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande jeune
VOLONTAIRE
Entrée immédiate. Sablons 25, rez-de-chaussée, à droite.

EMPLOIS DIVERS

Demoiselle (Suissesse allemande) cherche place
dans bureau
industrie ou commerce, assurances, etc. Prétentions modestes. Adresser offres écrites sous chiffres S. A. 610 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche
couturière
pour journées.
Demander l'adresse du No 603 au bureau de la Feuille d'Avis.

Je cherche pour jeune homme de 17 ans, place dans
boucherie
où il aurait l'occasion d'apprendre le métier et la langue française. — S'adresser à Robert Tschannen, agriculteur, Möriswil (Berne).

Garçon
14 à 16 ans ou jeune homme de 20 ans, trouverait place dans une belle ferme. Ecrire à Sl. Schmid, Spengeried, St. Rosshäusern (Berne). — Références : Famille Winiger, Temple-Neuf 20, Neuchâtel.

Jeune fille de 19 ans, honnête, présentant bien, cherche place de
sommelière
dans bon café. Ecrire sous chiffres V. L. 605 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche pour tout de suite
sertisseuse
pour dessus. Travail facile.
Demander l'adresse du No 604 au bureau de la Feuille d'Avis.

ASSURANCES

Compagnie suisse d'assurances sur la vie cherche **AGENT**, éventuellement inspecteur capable, bien introduit et possédant de nombreuses relations. Adresser offres sous **P 3363 N** à **Publicitas, Neuchâtel.** P 3363 N

A VENDRE

Pour l'hiver :

Seaux à charbon — Pelles
Bouillotes et cruches
AUX MAGASINS
BESSON & SOLLBERGER
PLACE DU MARCHÉ — NEUCHATEL

Viticulteurs - jardiniers

Frédéric Dubois, régisseur, 3, rue St-Honoré Neuchâtel, avise les intéressés qu'il reçoit les commandes pour
engrais chimiques
provenant de la fabrique
AGRICOLA S. A., Bussigny.

Demandez notre
nouvelle laine décatie
„DÉCA"
très belle qualité, garantie irrétrécissable, 4 fils, très recommandée pour toutes sortes de tricots, assortiment de toutes les bonnes teintes, l'écheveau
Fr. 1.--
Examinez nos autres laines ; nous ne vous vendons que de bonnes qualités
Au Sans Rival
PLACE PURRY

Notre activité commerciale
prenant fin en 1926
nous continuerons à servir au mieux toute notre clientèle, qui trouvera toujours dans nos magasins un grand choix de marchandises de 1re qualité.
Pour se rendre compte des prix, visitez nos magasins
Rue St-Maurice **VUARRAZ & Cie** Rue St-Honoré

Pour l'entretien des chaussures en daim
adoptez les spécialités en vente chez
R. CHRISTEN, CHAUSSURES, 2, Rue de l'Hôpital

Mardi 1er décembre
Réouverture de la Boucherie de Gibraltar
Marchandises fraîches
et de 1er choix aux plus bas prix du jour
ON PORTE A DOMICILE
Banc au marché. Téléphone 5.90
Se recommande : B. MATILE.

Que font cet Européen et ce Chinois ?

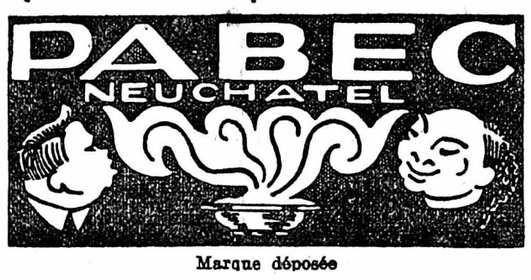

Marque déposée

Ils savourent ensemble le délicieux contenu d'un plat, c'est pour cette raison que le sourire se peint sur leurs faces réjouies.

La crème PABEC
par sa composition naturelle et saine, son arome exquis, son emballage hygiénique, se recommande d'elle-même à tous ceux qui l'emploient.

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
Demandez les produits « PABEC » :
CRÈMES - THÉS - ÉPICES
dans les magasins ci-après :
Neuchâtel : Epiceries Porret, rue de l'Hôpital ; Luscher, Faubourg de l'Hôpital ; Tinelli, rue du Château ; Junod, rue des Moulins ; Calderara, rue Fleury ; Sottaz, rue du Seyon ; Gœser, Bellevaux ; Humbert, Port-Roulant ; Crèmeries Quiblier, Grand'Rue ; Rapin, rue des Moulins ; Balmelli, Parcs. — Auvernier : Epicerie Lagier. — Peseux : Crèmerie Béguin-Guyot. — Vauseyon : Epicerie E. Blanc.
P. BERTHOUD & Cie, fabricants, Neuchâtel.

AVIS DIVERS

Grande Salle de la Rotonde
Dimanche 6 décembre 1925
Thé-dansant
de 15 à 18 heures
Orchestre Leonessa
Nouveau jeu de société sous forme de CONCOURS avec prix
PUNCHING - VITESSE
La galerie est réservée aux spectateurs

Union féministe pour le suffrage
et **Section neuchâteloise** de la **Société d'utilité publique des Femmes suisses**
Conférence publique et gratuite
Mercredi 2 décembre, à 20 h. ¼
GRANDE SALLE DE LA ROTONDE
Sujet :
La votation du 6 décembre sur les assurances sociales
ORATEURS : **M. E. RENAUD,** conseiller d'Etat.
M. P. REYMOND, professeur.
INVITATION CORDIALE

Rome
Dame, habitant Rome, recevrait chez elle, pour l'hiver, un ou deux pensionnaires. — Pour tous renseignements, s'adresser directement à Mme Ephraïm Bovet, Piazza del Popolo 18, Rome.

Cours de coupe et de couture
pour dames et demoiselles
Concert 6 (ci-devant Môle 1)
Cours particulier et collectif. Cours pour amateur. Transformations, ébauches. — Cours du soir.
Patrons sur mesures
Mme CAVERSASI, prof.

Séjour à la montagne
Dans petite pension, on recevrait encore une ou deux personnes pour la saison d'hiver. — Situation tranquille, climat sain. Stations de sport à proximité. Bons soins assurés. Chambres confortables. Cuisine très soignée. Bibliothèque. Piano. — Prix : 7 fr. par jour ou 200 fr. par mois. L. Humbert, Pension, Flendruz. M. O. B.

On demande une personne forte pour des
journées de lessive
Mme Montandon, Ravières 8, Vauseyon.

Chef de cuisine
bien expérimenté dans la cuisine et pâtisserie, se recommande pour remplacement, extra, noce, banquet. S'adresser Beaux-Arts 7, 3me. c.o.

PARIS DENTAIRE
Technicien-dentiste, ancien élève de l'Ecole dentaire de Genève
Extractions et traitement des dents sans douleurs
Plombages, dentiers, etc.
Facilités de payements
Consultations tous les jours de 8 à 18 heures
(Le soir sur rendez-vous seulement)
Seyon 3 - Neuchâtel
Téléphone 782 c.o.

E. L'EPLATTENIER
Courtepointière - Ls-Favre 20
se charge aussi de tous travaux d'ameublement. Pose de rideaux. Travail soigné. Prix modérés.

La Société de navigation avise le public que par suite des basses eaux, le service entre Cudrefin et Morat est supprimé jusqu'à nouvel avis.
Neuchâtel, le 1er décembre.
Société de navigation.

Qui prêterait à jeune commerçant abstinent, désireux d'intensifier son commerce, la somme de
800 FR.
Intérêts 12 ½ %. Sérieuses garanties. Faire offres écrites sous chiffres A. F. 609 au bureau de la Feuille d'Avis.

Jeune instituteur
diplômé, Suisse allemand, offre leçons d'allemand à étudiant qui lui donnerait en échange les premières notions d'anglais.
Demander l'adresse du No 607 au bureau de la Feuille d'Avis.

Les ANNONCES reçues avant 2 heures (grandes annonces avant 9 heures) peuvent paraître dans le numéro du lendemain.

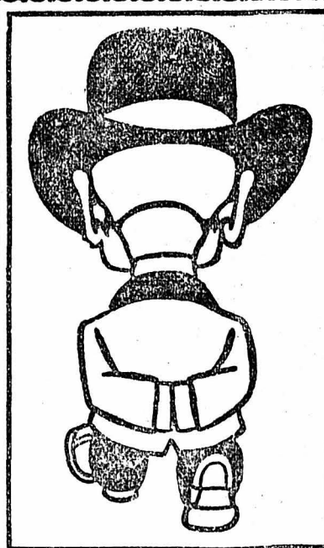

H. BAILLOD S. A.
NEUCHATEL
ÉTRENNES UTILES
Outils, bois et modèles pour le découpage
Luges, patins, chars à ridelles
Moules à pâtisserie
Réchauds Primus, Caldors
Moulins à café

GRANDE SALLE DES CONFÉRENCES
SOCIÉTÉ DE MUSIQUE
Jeudi 3 décembre 1925, à 19 heures 45 précises
CONCERT SYMPHONIQUE
HORS ABONNEMENT
avec le concours de
ALFRED CORTOT, pianiste
et de
l'Orchestre de la Suisse Romande
sous la direction de M. Ernest ANSERMET
Voir le Bulletin musical n° 146

Prix des places : 5 fr., 4 fr., 2 fr. 50 (timbres non compris). Billets en vente au magasin Fœtisch Frères S. A., de lundi matin à jeudi soir, et le soir du concert à l'entrée.
Les sociétaires pourront se faire réserver leurs places habituelles chez M. Pfaff, jusqu'au samedi soir 28 courant.
Les portes s'ouvriront à 19 h. 15

RÉPÉTITION GÉNÉRALE : Jeudi 3 décembre, à 14 h.
Entrée fr. 3 — (gratuite pour les sociétaires)

NOTA : Ce concert se terminant à 21 h. 45 au plus tard, le départ par les trains de Bienne, La Chaux-de-Fonds et le Val-de-Travers est assuré.

SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE
NEUCHATEL
Faubourg de l'Hôpital 8
Place Alexis Marie Piaget
Capital actions : 120 millions
Réserves : 33 millions
Nous délivrons actuellement, au pair, des
Obligations de Caisse 4 ½ %
à 3, 4 ou 5 ans
Coupons semestriels : 15 janvier, 15 juillet.

Des milliers de petits enfants en Suisse ont besoin de la
Fondation Pro Juventute
qui compte sur la vente des timbres et des cartes pour être fidèle à son programme.

Mercredi 2 décembre à 20 h. 15
SALLE DES CONFÉRENCES
La puissance de la suggestion
son emploi pour conserver la santé, combattre la maladie, par le
Professeur Mme de Surgère
Prix des places : Fr. 2.—, 1.50 et 1.—. Location Fœtisch. Il est prudent de louer les places à l'avance.

Verein freisinniger Deutschschweizer Neuenburg-Serrières
Oeffentliche Versammlung
Mittwoch, den 2. Dez. 1925, 20 ¼ Uhr
im Café de la Poste, I. Stock
Referat und Diskussion über die Alters- und Hinterbliebenenversicherung
Die deutsch sprechenden freisinnigen Bürger von Neuenburg und Umgebung sind bestens willkommen. Der Vorstand.

AULA DE L'UNIVERSITÉ
Mercredi 2 décembre, à 8 h. ¼
PROJECTIONS LUMINEUSES
avec causerie de J. E. Chable
En Afrique australe et orientale
Entrée : Fr. 1.65. Location chez le concierge de l'Université.

Apprentissages

Apprenti droguiste
Place disponible pour un apprenti-droguiste. — Faire offres sous chiffres M. 580 au bureau de la Feuille d'Avis.

PERDUS

Perdu de la rue du Temple-Neuf à la place du Marché un
billet de fr. 50.—
Le rapporter contre bonne récompense à M. Colomb, Cassardes 35.

Demandes à acheter

On cherche à acheter un
gramophone
Faire offre sous 2200 poste restante, Neuchâtel.

On cherche à acheter, à Neuchâtel ou abords immédiats, un terrain à bâtir d'une superficie de 500 à 1000 m².
Adresser les offres, avec indication de prix, à l'Etude Clerc.

Vieux dentiers
bijoux, or, argent et platine, orfèvrerie usagée sont achetés au plus haut prix.
H. VUILLE Fils
succ. de N. VUILLE-SAHLI
Temple Neuf 16 NEUCHATEL

Remerciements

Madame J. HOURIET-VUILLE et famille, remercient bien vivement toutes les personnes qui ont honoré la mémoire de Monsieur Louis HOURIET-VUILLE par leurs nombreux témoignages de sympathie.
Neuchâtel, le 23 nov. 1925

La famille OTTER-STAETTER, remercie vivement toutes les personnes, ainsi que la société de chant l'Orphéon, qui l'ont entourée de leur sympathie pendant ces jours de deuil.
Neuchâtel, le 30 nov. 1925

Le désarmement et la S. d. N.

Le «Berner Tagblatt», sous la signature d'un correspondant occasionnel, publie l'article dont voici un résumé :

Nombreux sont ceux qui voudraient tout réorganiser dans notre armée. Notre constitution et la volonté du peuple exigent que nous ayons une armée capable de protéger notre petit pays. Il y a pourtant en Suisse des citoyens à qui la Société des nations inspire une confiance telle qu'ils trouvent que nous pourrions dès à présent renoncer à nos troupes.

Pour d'autres raisons, et bien que pour eux la Société des nations ne soit qu'une assemblée d'infâmes bourgeois, les socialistes sont du même avis. Quant aux communistes, ils consentent à conserver l'armée, pour autant qu'elle serait placée sous la férule d'un gouvernement soviétique. Jusqu'à ce moment-là, ils seront des partisans acharnés du désarmement.

C'est au Parlement que des discussions à ce sujet devraient avoir lieu. Mais le Conseil national est devenu le théâtre où l'antimilitarisme est le leit-motiv des socialistes. On discute, on prend des décisions, mais l'opinion de chacun est faite, et il manque à toutes ces discussions le contact direct avec le peuple ; elles sont devenues, pour ainsi dire, une affaire de forme et n'intéressent que peu de gens.

Quant aux assemblées de partis et de citoyens, elles ont d'autant plus de valeur que plus d'opinions y sont représentées. L'association patriotique zuricoise avait convoqué une grande assemblée samedi dernier. Le point de vue socialiste n'était pas représenté. Mais on put constater qu'il existait de grandes différences entre les opinions bourgeoises ; preuves en étaient les noms des deux rapporteurs choisis, dont les programmes sont fort différents. La discussion dura trois heures et montra une richesse d'idées rarement atteinte en semblables occasions.

Le professeur Nabholz, de Zurich, archiviste d'Etat, va plus loin encore, en ce qui concerne le désarmement, que la « Nouvelle société helvétique », qu'il a présidée pendant longtemps. Quant au second rapporteur, le colonel Bircher, sa façon de voir ne concorde pas avec la politique de la Société des nations et il est de ceux qui préféreraient donner plus de puissance à notre armée que la supprimer.

M. Nabholz a publié un livre fort intéressant sur « La Suisse, théâtre des armées étrangères en 1798 et 1799 », dans lequel il exprime l'opinion qu'une armée bien organisée nous est nécessaire pour défendre notre neutralité. La confiance que lui inspire actuellement la Société des nations le rend partisan de l'idée que la Suisse, en désarmant, donnerait un exemple probant à tous les autres Etats qui ne pourraient manquer de l'imiter. Des traités d'arbitrage ne sont honnêtes que si les Etats procèdent en même temps au désarmement. Ainsi que, par des lois on arrive à faire régner l'ordre dans un Etat, ainsi on en arrivera à ce que les Etats renoncent à toute violence les uns envers les autres. M. Nabholz espère que ce résultat sera atteint tout au moins en ce qui concerne les Etats de l'Europe occidentale, qui ont tous pu constater les effets néfastes de la guerre.

Lorsque le discours du premier orateur eut reçu les applaudissements qu'il méritait, M. Bircher défendit son point de vue qui est tout autre que celui de M. Nabholz. Il ne croit pas à la paix éternelle, mais voit dans le combat un élément de la vie des peuples et des hommes. On fait la guerre pour acquérir des biens économiques : la Suisse doit défendre les siens. Le point de vue « européen » de M. Nabholz n'est certes pas celui de M. Bircher, qui se base sur les conditions « suisses ». En Orient — en Russie — on s'arme avec zèle. Le fait de donner un bon exemple au monde en renonçant à assurer notre défense ne protègerait pas notre pays au cas où les Russes ou d'autres armées de pays lointains menaceraient notre neutralité. Il ne nous reste donc rien d'autre à faire qu'à continuer à nous armer pour pouvoir remettre à nos descendants la Suisse telle qu'elle nous a été léguée par nos ancêtres.

Des autres orateurs qui prirent la parole, nous citerons le professeur Baeschlin qui, tout acquis à la Société des nations, attire l'attention sur le fait qu'en entrant dans la Société des nations, nous nous sommes engagés à défendre notre neutralité. D'autres orateurs expriment l'opinion que vu les faiblesses actuelles de la S. d. N., il est préférable de ne pas trop compter sur les bonnes dispositions de l'étranger, et de nous rendre capables de défendre en toute occasion notre petite patrie. Telle fut la thèse de MM. Weisflog et Ammann. Après avoir comparé les thèses soutenues par M. Nabholz et M. Bircher, le colonel Kern en arrive à la conclusion qu'il vaut mieux se baser sur les expériences faites pendant plusieurs milliers d'années que sur le vague espoir d'une conversion de l'humanité.

On ne procéda à aucune votation. Pourtant, l'assemblée parut en général partager les opinions de MM. Bircher, Weisflog, Ammann et Kern plutôt que celle de M. Nabholz. La controverse fut fort intéressante et il serait bon que les adversaires de notre armée donnassent avec la même sincérité à ses partisans l'occasion de discuter la question, au lieu de s'en tenir à de vides prosopopées et à l'expression de sentiments fort vagues, qui leur font quitter le solide terrain des faits lorsqu'il s'agit de questions vitales pour notre pays.

NOUVELLES DIVERSES

Terrible explosion. — A Gabes (Tunisie), samedi, vers 17 h. 30, un obus de 37 a éclaté, faisant cinq victimes. Un sergent et un caporal sont décédés. Un autre sergent, qui a reçu des éclats, est dans un état grave. Deux soldats ont été légèrement blessés.

Une expérience concluante. — A Rochdale (Angleterre), une locomotive électrique pesant 250 tonnes fut attelée dos à dos à deux locomotives à vapeur couplées, du poids total de 400 tonnes. Les locomotives furent mises en marche au maximum de leur puissance ; il s'agissait de voir qui, de la locomotive électrique ou des locomotives à vapeur, réussirait à entraîner l'autre. Après avoir patiné quelques mètres à reculons, la locomotive électrique prit le dessus et entraîna les deux locomotives à vapeur, remontant même une rampe de 2 p. c. Les roues motrices des locomotives à vapeur patinaient en lançant des gerbes d'étincelles. Les ingénieurs attribuent cette victoire de l'électricité aux irrégularités de la traction à vapeur, qui passe par des alternatives de maximum et de minimum dont la traction continue et égale du moteur électrique profite pour prendre le dessus.

Claudius n'est pas Claude. — Le tribunal de Villefranche-sur-Saône condamnait récemment pour abandon de famille un certain Claude C..., ouvrier boulanger. Le jugement fut signifié à un Claudius C..., également ouvrier boulanger, qui n'y comprit rien, mais fut quand même arrêté et écroué, bien qu'il jurât qu'il ne s'agissait pas de lui et que vu l'opération qu'il avait subie pendant la guerre, lui enlevant tout espoir de postérité, il ne pouvait avoir abandonné des enfants qu'il ne pouvait avoir eus. Force fut de se rendre à l'évidence et de le relâcher.

Mais, singulière coïncidence, l'ouvrier boulanger reçut d'un notaire de Mâcon, commettant la même erreur que la justice, l'annonce qu'il héritait de sa mère décédée. C. a naturellement refusé l'héritage comme il avait refusé les enfants de son homonyme.

Hallucinations et superstitions

Devant la cour d'assises du Bas-Rhin a été appelée une affaire d'assassinat assez étrange, l'accusé ayant commis son crime sous l'empire d'une terreur superstitieuse.

Au village d'Uttenheim, le garde-champêtre Joseph Sur s'imagina, vers le mois de décembre 1924, que sa maison était hantée. Il apercevait, la nuit, des chats, des chiens et d'autres animaux ayant figure humaine, qui, bien que les portes fussent closes, pénétraient chez lui et exécutaient sur son lit des sarabandes diaboliques. Il fit même partager cette conviction à ses trois fils et à ses deux filles, qui en perdirent le sommeil et la tranquillité, malgré les prières et les exorcismes auxquels leur père eut recours.

Joseph Sur se crut décidément victime de sorciers et pensa reconnaître, à l'aspect des bêtes apocalyptiques qui l'importunaient, les traits de deux jeunes gens du village : Marbach et Bœspflug. Ceux-ci, ayant eu connaissance du fait, organisèrent alors des charivaris nocturnes qui affolèrent encore davantage la famille Sur.

Le 13 avril dernier, Sur, armé d'un fusil et escorté de ses fils, qui étaient porteurs de bâtons, se rendit devant la maison de Bœspflug. Marbach et Bœspflug étant sortis, munis eux aussi, de gourdins, le garde-champêtre abattit le premier d'un coup de fusil au cœur.

Au cours de son interrogatoire, Joseph Sur reconnaît les faits. Il prétend « s'être trouvé en état de légitime défense contre les sorciers ».

Le médecin légiste déclare que la responsabilité de l'accusé est légèrement atténuée.

Chronique genevoise

(De notre correspondant)

Genève, 28 novembre.

« Notre administration est, sans nul doute et toutes proportions gardées, la plus coûteuse du monde. On a sacrifié jusqu'ici à l'esprit de clocher, à des convenances personnelles, à des soucis politiques. Il est temps de réagir ; notre situation nous commande autre chose que ce déploiement de luxe et cet appareil ruineux et compliqué. »

C'est par ces mots prononcés à St-Pierre que le nouveau gouvernement issu de la coalition radicale-socialiste annonçait sa venue ainsi que de très larges économies... et de nouveaux impôts. En a-t-on fait, à ce moment-là et après, des promesses à l'électeur-contribuable pour l'engager à payer encore et plus ! Aujourd'hui, les budgets tant cantonal que municipal étant connus, demain lorsqu'arriveront les nouveaux bordereaux d'impôts agrémentés (?) d'énormes centimes additionnels, que diront ces mêmes contribuables ? Que diront-ils quand ils constateront que le surcroît de sacrifice à eux imposé, qui s'est traduit par une forte augmentation des recettes, est englouti par la création de nouveaux services et une augmentation inusitée du nombre des fonctionnaires ? Ils diront, ces contribuables — car ils ne sont pas dépourvus de bons sens — que le mirage des économies ne fut mis en scène que pour « chauffer » leur patriotisme, leur courage, leur esprit civique, et qu'en somme ils ont été bernés. Et ils constateront de plus qu'après avoir pratiqué des coupes sombres dont l'instruction publique a fait, malheureusement, presque tous les frais, le gouvernement s'est arrêté et qu'il recule devant d'autres mesures autrement indispensables au rétablissement de nos finances, n'étaient les fameuses « convenances personnelles » du début.

Au cri : Economies !, on substitue aujourd'hui : Nouveaux impôts ! Oyez le rapport de la minorité (socialiste) de la commission du compte rendu financier du Grand Conseil :

« Nous demandons au gouvernement la présentation de projets : 1. modifiant la loi sur les contributions publiques dans le sens de la perception de centimes additionnels cantonaux selon une progressivité à établir en prenant comme base l'exonération complète en faveur des contribuables des catégories inférieures ; 2. permettant l'amortissement accéléré de la dette publique par l'élévation des droits de succession selon une progressivité devant augmenter du 50 p. c. au moins leur rendement général ; par la création d'un impôt spécial dit « de sacrifice » à percevoir sur les revenus supérieurs à 10,000 francs et les fortunes supérieures à 50.000 francs. »

Rien que ça ! C'est donc un nouvel assaut au capital que l'extrême-gauche tente, en exonérant bien entendu les socialistes qui sont par essence, tous pauvres : voir la villa du conseiller X., les millions de l'ex-marchand de drap ultra-rouge Z., etc... Ces gens-là sont d'une — disons — naïveté qui frise l'inconscience ; ce sont eux-mêmes, comme nous allons le voir, qui poussent à la création de nouveaux rouages, partant à de nouvelles dépenses, pour « caser » quelques-uns des leurs, et c'est eux qui suggèrent d'amortir les dettes et de couvrir les déficits par des lois spéciales frappant... le capital, qui a le tort d'être le capital. Ils ont fait augmenter les traitements, les pensions de retraites déjà sous le précédent gouvernement, qui leur céda en tout. Le gouvernement actuel va-t-il, pour des « convenances personnelles » encore, pour ne pas les indisposer, emboîter le pas ?

Voyez le cas des travaux de chômage. Il est entendu que lorsque le Grand Conseil vote les crédits qu'on lui demande, la subvention fédérale sert à combler une partie de ces crédits. Or, tant le gouvernement précédent que l'actuel ajoutent cette subvention aux crédits. Cette méthode avait été sévèrement condamnée il y a moins de deux ans, et le gouvernement avait juré qu'on ne l'y prendrait plus. Or, aujourd'hui, il faut constater que rien n'est changé ; on continue à dépenser la subvention fédérale en sus des crédits alloués par le canton. Et voilà pourquoi le chômage nous coûte présentement tout près de quinze millions. Et à qui devons-nous ces largesses ? Vous le devinez sans peine.

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE 18 POUDRES Fr. 1.80 TOUTES PHARMACIES

Autre chose. Nous avons une chambre de travail due à l'initiative privée et qui fonctionne normalement mais qui ne doit guère dorer le gousset de son secrétaire général. Qu'à cela ne tienne ; nous allons étatiser la chambre et présenter un projet d'office cantonal du travail rattaché au département de l'hygiène, assistance publique et assurances sociales. Or, c'est évidemment un hasard, ce département est entre les mains d'un conseiller d'Etat socialiste. Vous concluerez que... Et moi aussi. Mais « ça » on ne nous le dira pas ; on a trouvé autre chose :

« Le secrétaire général, sans appui direct, sans liaison avec les autorités, réduit à ses seuls conseils, à sa seule initiative, à sa seule expérience, se débat au milieu de responsabilités écrasantes et ne peut faire face aux problèmes sociaux que la crise économique a posés. »

Il est bien entendu que quand ce fonctionnaire sera étatisé il pourra du même coup faire face à tous lesdits problèmes, et à bien d'autres, d'autant plus aisément qu'il sera préalablement « bombardé » directeur de l'office, flanqué de commis — combien ? — et d'un concierge.

Voilà — je vous le laissais entendre dans une précédente lettre — comment pour faire sourire leurs bons amis de l'extrême-gauche, leur remorque de la gauche fermera les yeux et votera la nouvelle dépense. C'est évidemment de bonne politique. Il faudrait être de mauvaise composition pour ne pas le reconnaître...

En attendant mieux, le fonctionnarisme pousse ses tentacules, dévore les recettes, et le vain peuple paie.

Quousque tandem ? M.

Dans le verger des poires

(De notre corr. de Zurich)

Une excursion dans le verger des poires est toujours productive : c'est ce que s'est dit sans doute cette firme allemande qui, il y a quelques semaines, eut l'idée d'organiser un concours sous forme d'une énigme posée aux lecteurs — j'allais dire aux gogos — et qui devait lui permettre en même temps de placer ses produits pharmaceutiques ; toute personne, en effet, qui envoyait une solution au représentant de Zurich de la firme en question, était tenu de joindre à sa lettre une somme de 1 fr. 50, en échange de laquelle il recevait en retour... une boîte de pilules ou quelque chose d'approchant. Bon appétit ! Si la solution était juste, l'heureux divinateur recevait une récompense de 50 fr. Il n'en a pas fallu davantage pour que 20.000 lecteurs selon un journal, 10.000 selon un autre, envoient une solution accompagnée, bien entendu, de la somme requise de 1 fr. 50, alors qu'à elle seule cette exigence d'un envoi d'argent eût dû éveiller certains soupçons. Le comble, c'est que la solution vraie, dès qu'elle fut connue, s'est révélée comme absolument abracadabrante et, en certains points, pas conforme du tout aux indications contenues dans l'énoncé du problème. Bref, on ne se fiche pas plus cavalièrement du monde.

Cela n'empêche que 210 personnes ont envoyé une solution juste, ce qui oblige la firme germanique à payer une somme de 10,500 fr., ce qui doit plutôt l'ennuyer et n'avait sans doute pas été prévu par elle. Imaginez, en effet, que la dite maison a eu l'audace, à ce que nous apprennent les journaux, d'envoyer à un certain nombre de personnes ayant remis une solution juste une déclaration de renonciation aux 50 francs, avec prière de retourner signé, il faut espérer qu'aucun des ayants-droits ne sera assez naïf pour donner suite à une sollicitation aussi inattendue. La maison avait compté, je pense, que personne ne devinerait juste, tant le problème posé était à double sens; en plus, à en juger par la solution qu'elle a annoncé, elle a des connaissances d'histoire plutôt rudimentaires et un petit séjour à l'école pour être à même de se mettre au courant des vérités historiques ne lui siérait pas mal.

Ce qu'il y a encore de plus joli dans tout cela, c'est que l'affaire a déjà eu un épilogue judiciaire, et qu'elle pourrait comporter encore d'autres suites par devant tribunal, si l'un quelconque des bonshommes qui ont envoyé 1 fr. 50 a le courage de déposer une plainte, ce qu'il faut souhaiter vivement. Pour le moment, le monsieur qui a pourvu à l'insertion, dans les journaux, de la fameuse énigme, s'est vu gratifier à Zurich d'une amende de 1000 francs, pour concurrence déloyale, parce que l'on a estimé que son problème aux lecteurs constituait tout simplement une loterie ; en outre, ce même monsieur s'est intitulé « Dr méd. » — ce qui fait toujours bien dans le paysage —, alors qu'il n'est pas encore docteur, bien qu'ayant subi ses examens de médecine. La condamnation a été prononcée entre autres pour le motif suivant, ainsi que s'en exprime en substance le jugement : « L'allégation, dans les annonces, qu'il n'y avait qu'une solution juste et que toute équivoque était impossible, constitue une grossière atteinte à la vérité ; 99 p. c. des lecteurs ont envoyé une autre solution, parce qu'ils ont été induits en erreur. Il semble même que l'on ait à dessein déclaré comme juste celle parmi les solutions que l'on s'attendait à recevoir le moins souvent. Pour trouver la solution juste, il ne suffisait donc plus de faire preuve d'habileté et de conscience ; mais c'est le hasard et la chance qui étaient décisifs. Il s'agit donc bien d'une loterie et par principe, les loteries sont interdites dans le canton de Zurich ».

Affaire un peu douteuse... et même beaucoup !

LIBRAIRIE

Annuaire téléphonique suisse. — Edition Hallwag S. A., Berne.

Ce volume vient de paraître une fois de plus. Sa réunion de toutes les localités, classées par ordre alphabétique en un seul volume, permet de faire les recherches interurbaines dans le minimum de temps. A côté de ce rôle tout spécial, il sert aussi d'aide-mémoire très apprécié en indiquant les rues, les localités, le compte de chèques postal de chaque abonné et contient aussi le plan des principales villes suisses. Ce livre fournit enfin un énorme matériel de propagande et de renseignements, par les 150 mille adresses et plus qu'il donne, jointes à la profession exacte de chaque abonné.

Comprendre c'est pardonner, par Pierre Krassnoff. Roman traduit du russe par Olga Vitali et Hélène Iswolsky. Payot, Paris.

Le roman de M. Pierre Krassnoff nous montre une série de tableaux impressionnants de la révolution russe et raconte l'histoire d'une famille aux prises avec les troublants problèmes posés par cette révolution. C'est le cas de conscience tragique d'un grand soldat et d'un patriote astreint à servir dans l'armée rouge, tandis que son fils, engagé dans l'armée blanche, doit marcher contre son propre père. C'est la crise morale traversée par le jeune homme, son départ de l'armée autorisé par son chef, c'est enfin le récit de la vie romanesque qu'il va mener comme marin sur un navire de contrebande, comme garçon de café, puis comme officier de Cow-Boys, dans un fort du Paraguay. L'auteur nous fait entrevoir les différents types créés par la révolution — les martyrs, les héros, les fanatiques, les bourreaux, ceux qui se sont pliés devant le gouvernement rouge pour s'assurer un morceau de pain, ceux qui le servent volontairement, ceux qui sont obligés de le servir.

Pour bien savoir l'anglais, par F.-J. Quanjer. Odds and ends for the use of students of english. — Payot, Paris.

Il est de plus en plus difficile pour un Français d'aller séjourner en Angleterre pour améliorer sur place ses connaissances en langue anglaise.

Le but de ce petit livre agréable et intéressant est de promener le lecteur français à Londres et dans la campagne anglaise, de lui faire connaître les détails précis, actuels de la vie sociale anglaise et de lui donner ainsi, par une série de récits, de dialogues, de tableaux : « Au théâtre, Les jardins et les parcs, Une journée à la campagne, L'activité de Londres, A la poste, En chemin de fer, Les musées, Les églises, Une réception, Les palais...», la connaissance exacte de l'anglais.

L'anglais tel qu'on le parle étant la langue du monde qui évolue le plus rapidement, un nouveau vocabulaire et manuel semble nécessaire tous les dix ans.

Les paysans, par Ladislas Reymont, roman traduit du polonais, par Franck-L. Schoell, agrégé de l'Université. — Payot, Paris.

De l'automne à l'hiver, la transition est insensible, dans la nature comme dans le roman de Reymont.

Ce second tome, que l'inspiration unit si étroitement au premier comme aux suivants, vaut par des qualités en tout semblables : génie descriptif qui fait des éléments — pluies interminables et énervantes, neiges rageuses et mauvaises, tourmentes féroces — le cadre même de toute l'affabulation villageoise ; aptitude incomparable à rattacher les épisodes individuels de la vie de tous ces héros rustiques à la vie collective la plus large et la plus anonyme ; habileté singulière à manier les foules, qu'il s'agisse de l'emportement des couples de danseurs au cabaret, les soirs de fête, ou de la mêlée épique, haute en couleurs, qui met aux prises en pleine forêt ceux du village et ceux du château et par quoi se termine L'Hiver.

Mais sans doute Reymont apparaîtra-t-il le plus grand lorsqu'il fait parler ses paysans. Alors que Zola n'a pas su faire « causer » les siens sans leur mettre à la bouche soit des immondices, soit des propos habituellement dénués de vraie couleur paysanne, Reymont triomphe dans des scènes comme les commentaires des villageoises de Lipce sur le lieu même où brûla la nuit précédente le « meulard à Boryna », ou encore les entretiens des buveurs à l'auberge de Jankiel le Juif.

Nombre de remèdes introduits dans le commerce n'ont pu parvenir à supplanter les Comprimés Bayer d'Aspirine qui sont employés et ont fait leurs preuves depuis de longues années. Ceux-ci resteront à jamais le remède analgésique par excellence.
BAYER
ASPIRINE

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

Les compagnons de Jéhu

PAR

ALEXANDRE DUMAS

77

Tandis que les prisonniers se promenaient dans la cour intérieure, une pierre passa par dessus les murs et vint tomber à leurs pieds.

Une lettre était attachée à cette pierre.

Morgan, qui avait, à l'endroit de ses compagnons, conservé, même en prison, la supériorité d'un chef, ramassa la pierre, ouvrit la lettre et la lut.

Puis, se retournant vers ses compagnons :

— Messieurs, dit-il, notre pourvoi est rejeté, comme nous devions nous y attendre, et, selon toute probabilité, la cérémonie aura lieu demain.

Valensolle et Ribier, qui jouaient au petit palet avec des écus de six livres et des louis, avaient quitté leur jeu pour écouter la nouvelle.

La nouvelle entendue, ils reprirent leur partie sans faire de réflexion.

Jahiat, qui lisait « la Nouvelle Héloïse », reprit sa lecture en disant :

— Je crois que je n'aurai pas le temps de finir le chef-d'œuvre de M. Jean-Jacques Rousseau ; mais, sur l'honneur, je ne le regrette pas : c'est le livre le plus faux et le plus ennuyeux que j'aie lu de ma vie.

Sainte-Hermine passa la main sur son front en murmurant :

— Pauvre Amélie !

Puis, apercevant Charlotte, qui se tenait à la fenêtre de la geôle donnant dans la cour des prisonniers, il alla à elle :

— Dites à Amélie que c'est cette nuit qu'elle doit tenir la promesse qu'elle m'a faite.

(Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.)

La fille du geôlier referma la fenêtre et embrassa son père, en lui annonçant qu'il la reverrait selon toute probabilité dans la soirée.

Puis elle prit le chemin des Noires-Fontaines, chemin que depuis deux mois elle faisait tous les jours deux fois : une fois vers le milieu du jour pour aller à la prison, une fois le soir pour revenir au château.

Chaque soir, en rentrant, elle trouvait Amélie à la même place, c'est-à-dire assise à cette fenêtre qui, dans des jours plus heureux, s'ouvrait pour donner passage à son bien-aimé Charles.

Depuis le jour de son évanouissement, à la suite du verdict du jury, Amélie n'avait pas versé une larme, et nous pourrions presque ajouter n'avait pas prononcé une parole.

Au lieu d'être le marbre de l'antiquité s'animant pour devenir femme, on eût pu croire que c'était l'être animé qui peu à peu se pétrifiait.

Chaque jour, il semblait qu'elle fût devenue un peu plus pâle, un peu plus glacée.

Charlotte la regardait avec étonnement : les esprits vulgaires, très impressionnables aux bruyantes démonstrations, c'est-à-dire aux cris et aux pleurs, ne comprennent rien aux douleurs muettes.

Il semble que, pour eux, le mutisme, c'est l'indifférence.

Elle fut donc étonnée du calme avec lequel Amélie reçut le message qu'elle était chargée de transmettre.

Elle ne vit pas que son visage, plongé dans la demi-teinte du crépuscule, passait de la pâleur à la lividité ; elle ne sentit point l'étreinte mortelle qui, comme une tenaille de fer, lui broya le cœur ; elle ne comprit point, lorsqu'elle s'achemina vers la porte, qu'une roideur plus automatique encore que de coutume accompagnait ses mouvements.

Seulement, elle s'apprêta à la suivre.

Mais, arrivée à la porte, Amélie étendit la main.

— Attends-moi là, dit-elle.

Charlotte obéit.

Amélie referma la porte derrière elle et monta à la chambre de Roland.

La chambre de Roland était une véritable chambre de soldat et de chasseur, dont le principal ornement étaient des panoplies et des trophées.

Il y avait là des armes de toute espèce, indigènes et étrangères, depuis les pistolets aux canons azurés de Versailles jusqu'aux pistolets à pommeau d'argent du Caire, depuis le couteau catalan jusqu'au cangiar turc.

Elle détacha des trophées quatre poignards aux lames tranchantes et aiguës ; elle enleva aux panoplies huit pistolets de différentes formes.

Elle prit des balles dans un sac, de la poudre dans une corne.

Puis elle descendit rejoindre Charlotte.

Dix minutes après, aidée de sa femme de chambre, elle avait revêtu son costume de Bressane.

On attendit la nuit ; la nuit vient tard au mois de juin.

Amélie resta debout, immobile, muette, appuyée à sa cheminée éteinte, regardant par la fenêtre ouverte le village de Ceyzeriat, qui disparaissait peu à peu dans les ombres crépusculaires.

Lorsque Amélie ne vit plus rien que les lumières s'allumant de place en place :

— Allons, dit-elle, il est temps.

Les deux jeunes filles sortirent ; Michel ne fit point attention à Amélie qu'il prit pour une amie de Charlotte qui était venue voir celle-ci et que celle-ci allait reconduire.

Dix heures sonnaient, comme les jeunes filles passaient devant l'église de Brou.

Il était dix heures un quart à peu près lorsque Charlotte frappa à la porte de la prison.

Le père Courtois vint ouvrir.

Nous avons dit quelles étaient les opinions politiques du digne geôlier.

Le père Courtois était royaliste.

Il avait donc été pris d'une profonde sympathie pour les quatre condamnés, il espérait, comme tout le monde, que Mme de Montrevel, dont on connaissait le désespoir, obtiendrait leur grâce du premier consul, et, autant qu'il avait pu le faire sans manquer à ses devoirs, il avait adouci la captivité de ses prisonniers en écartant d'eux toute rigueur inutile.

Il est vrai que, d'un autre côté, malgré cette sympathie, il avait refusé soixante mille francs en or — somme qui, à cette époque, valait le triple de ce qu'elle vaut aujourd'hui — pour les sauver.

Mais, nous l'avons vu, mis dans la confidence par sa fille Charlotte, il avait autorisé Amélie, déguisée en Bressane, à assister au jugement.

On se rappelle les soins et les égards que le digne homme avait eus pour Amélie, lorsque elle-même avait été prisonnière avec Mme de Montrevel.

Cette fois encore, et comme il ignorait le rejet du pourvoi, il se laissa facilement attendrir.

Charlotte lui dit que sa jeune maîtresse allait dans la nuit même partir pour Paris, afin de hâter la grâce, et qu'avant de partir elle venait prendre congé du baron de Sainte-Hermine et lui demander ses instructions pour agir.

Il y avait cinq portes à forcer pour gagner celle de la rue : un corps de garde dans la cour, une sentinelle intérieure et une extérieure ; par conséquent, le père Courtois n'avait point à craindre que les prisonniers s'évadassent.

Il permit donc qu'Amélie vît Morgan.

Qu'on nous excuse de dire tantôt Morgan, tantôt Charles, tantôt le baron de Sainte-Hermine ; nos lecteurs savent bien que, par cette triple appellation, nous désignons le même homme.

Le père Courtois prit une lumière et marcha devant Amélie.

La jeune fille, comme si, sortant de la prison, elle devait partir par la malle-poste, tenait à la main un sac de nuit.

Charlotte suivait sa maîtresse.

— Vous reconnaîtrez le cachot, Mademoiselle de Montrevel ; c'est celui où vous avez été enfermée avec madame votre mère. Le chef de ces malheureux jeunes gens, le baron Charles de Sainte-Hermine, m'a demandé comme une faveur la cage n° 1. Vous savez que c'est le nom que nous donnons à nos cellules. Je n'ai pas cru devoir lui refuser cette consolation, sachant que le pauvre garçon vous aimait. Oh ! soyez tranquille, Mademoiselle Amélie : ce secret ne sortira jamais de ma bouche. Puis il m'a fait des questions, m'a demandé où était le lit de votre mère, où était le vôtre ; je le lui ai dit. Alors, il a désiré que sa couchette fût placée juste au même endroit où la vôtre se trouvait ; ce n'était pas difficile : non seulement elle était au même endroit, mais encore c'était la même. De sorte que, depuis le jour de son entrée dans votre prison, le pauvre jeune homme est resté presque constamment couché.

Amélie poussa un soupir qui ressemblait à un gémissement ; elle sentit, chose qu'elle n'avait pas éprouvée depuis longtemps, une larme prête à mouiller sa paupière.

Elle était donc aimée comme elle aimait, et c'était une bouche étrangère et désintéressée qui lui en donnait la preuve.

Au moment d'une séparation éternelle, cette conviction était le plus beau diamant qu'elle pût trouver dans l'écrin de la douleur.

Les portes s'ouvrirent les unes après les autres devant le père Courtois.

Arrivée à la dernière, Amélie mit la main sur l'épaule du geôlier.

Il lui semblait entendre quelque chose comme un chant.

Elle écouta avec plus d'attention : une voix disait des vers.

Mais cette voix n'était point celle de Morgan ; cette voix lui était inconnue.

C'était à la fois quelque chose de triste comme une élégie, de religieux comme un psaume.

(A suivre.)

La Feuille d'Avis de Neuchâtel est en vente :
à Travers
à la Bibliothèque de la Gare
et chez Mme veuve A. Thévenaz
à Fleurier
au magasin Bognar
» » Duccini, rue de l'Industrie
10 c. le numéro

AVIS
chez
KOCH SEYON 26

19.50 Bottines pour hommes
19.50 Richelieux pour dames
19.50 Souliers brides fantaisie

Manteaux
pour dames

Nos nouveaux prix pour le mois de décembre

Manteaux bon drap formes courantes
10.- 15.-

Manteaux jolies formes en mouflon et velours de laine
20.- 25.-

Manteaux formes nouvelles, mouflon et velours de laine
29.- 35.-

Manteaux velours de laine ou mouflon, qualité supérieure
45.- 55.-

Voyez nos vitrines

GRANDS MAGASINS
Au Sans Rival
PLACE PURRY

Caoutchoucs
Grande cordonnerie
J. KURTH, Neuchâtel
Rue du Seyon - Place du Marché

OFFRE AVANTAGEUSE

TAPIS D'ORIENT

Beloutchistan, 89×50, fr. 35.— ; Oushak, 100×85, fr. 45.— ; Gendge, 150×108, fr. 50.— ; Beloutchistan, 115×76, fr. 65.— ; Anatolie, 145×90, fr. 68.— ; Anatolie, 167×107, fr. 85.— ; Hériz, 110×102, fr. 90.— ; Mirzapour, 330×220, fr. 225.— ; Khorassan, 360×260, fr. 590.— ; Ghiorowan, 335×300, fr. 585.— ; Ghiorowan, 330×290, fr. 545.— ; Mossoul, 350×135, fr. 240.— ; Galerie, 420×110, fr. 245.—.

Grand choix de Tébriz, Meshed, Heriz, Afghan, Mahal, Beloutchistan, etc. ; prix extrêmement bas.

Exposition permanente. — Visitez sans engagement !

Orangerie 8, Neuchâtel **Mme A. BURGI**

Babys feutre
du 19-24
1 bride, feutre rouge, Fr. **3.75**
Richelieu bleu. Bottines, 1 boucle, feutre bleu, Fr. **3.95**
Timbres-escompte
CHAUSSURES PETREMAND
Seyon 2, Vis-à-vis de l'Hôtel du Soleil

ICCIB
NETTOIE TOUT
En vente chez M. F. TRÉPET, droguerie, rue du Seyon, Neuchâtel.

Visitez
"BULLE CLOCK"
Devanture Crivelli, rue St-Honoré. La pendule idéale, marche 10 ans sans remontage, 50 modèles différents.
LA LABORIEUSE NEUCHATEL Rue Louis-Favre 3

Très grand assortiment de
plumes réservoir "SWAN"
à la Papeterie
DELACHAUX & NIESTLÉ S. A.
4, Rue de l'Hôpital
La plume

Vacherins
de la Vallée de Joux
1re qualité
— ZIMMERMANN S. A.

Thé pectoral
antiglaireux, aux fleurs des Alpes, en boîte de fr. 1.- et au détail
Jus cassano — Sucre candi
Ammoniaque anisée
Droguerie
PAUL SCHNEITTER
Epancheurs 8

A la Ménagère
2, Place Purry, 2
Téléphone 714
NEUCHATEL

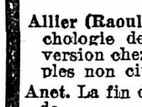

Echelles
Tabourets
Tables
Chaises paillées
Timbres N. & J. 5 %

La constipation
la plus ancienne et la plus invétérée ne résiste pas à l'emploi des pilules
LAXYL
véritable agent régulateur des fonctions intestinales.
La boîte : Fr. 1.80
dans toutes les pharmacies de Neuchâtel.

Véritable thé du Paraguay dit Maté
Importation directe des plantations Roulet de Peseux
Prix : fr. **0.60** les 100 grammes
Dépôt au Magasin MORTHIER

Librairie générale
DELACHAUX & NIESTLÉ
S. A.
4, rue de l'Hôpital

Allier (Raoul). La psychologie de la conversion chez les peuples non civilisés. . 24.—
Anet. La fin d'un monde 3.15
Benjamin. La prodigieuse vie d'Honoré de Balzac 3.50
Béraud. Ce que j'ai vu à Moscou 2.65
Bontaric. La lumière et les radiations invisibles 3.50
Burnand (René). Eug. Burnand, l'homme, l'artiste et son œuvre . . . . . 15.—
Curwood. Nomades du nord . . . . . 3.—
Hermant (Abel). Platon 3.15
Hoffmann (Dr) Aline Hoffmann . . . . 4.—
Mauclair. Sous le ciel de Florence, magnif. vol. ill. en couleurs par Bouchor, broché 15.— relié 19.50
Monnier. Jeunes ménages. Ed. nouvelle . 4.50
Rivière (Jacques) A la trace de Dieu env. 4.—
Rolland (R.) Michel-Ange, belle édition nouvelle sur vélin avec portrait têtes de chapitre gravées sur bois, 1 vol. . . . 10.50

Agendas pour 1926 (des Constructeurs, des Forestiers, de l'Horloger, etc.)
Almanachs pour 1926 (Hachette, Pestalozzi, Vermot, etc.)

Ameublements
L. Augsburger-Wyler
tapissier-décorateur
NEUCHATEL — Poteaux 4-7

Ebénisterie et tapisserie. Beau choix en divans. Chaises-longues, fauteuils, et petits meubles. Sellettes, tables à thé, tables de fumeurs. Lits en fer, pr enfants et adultes. Etoffes et couvertures pr chaises-longues, tapis de table, etc.
RÉPARATIONS SOIGNÉES

CHIANTI
SUPÉRIEUR
le fiasco de 2 litres environ Fr. 2.30, par 5 fiasco Fr. 2.15

Pomard, Beaune, Volnay, Gd-Chablis } la bout. fr. 3.-

Graves 1921, Côte du Rhône, Bourgogne, Moulin à vent 1920, Mâcon supér., Bordeaux supér. 1920 } la bout. fr. 1.75

Cognac vieux, le litre Fr. 4.50
Rhum vieux » » 4.50
Malaga vieux » » 2.10
Vermouth vieux » » 2.10
le tout verre à rendre

GALMÈS-COLOM
Epancheurs 7 Tél. 13.33
Faub. de l'Hôpital 9 Tél. 13.52

Aux Ateliers d'ébénisterie
Robert Lavanchy
Rue des Moulins 45-47 - Tél. 13.57
Superbe choix de
FAUTEUILS ET CANAPÉS CLUB
Garnissage cuir ou tissu
Travail sérieux et garanti ... Prix très avantageux

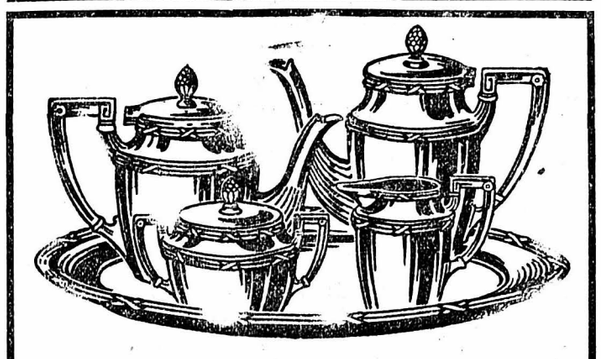

Services à thé et à café
en métal fortement argenté
Chaque pièce du service est aussi vendue séparément.
D. ISOZ, Place Hôtel-de-Ville Neuchâtel

Magasin de beurre et fromage R.-A. STOTZER
Rue du Trésor
Vacherin-Mont d'or, premier choix, fr. 2.60 le kg. par boîte
Rabais depuis 5 boîtes. Prix de gros pour revendeurs.
Expédition au dehors.

GRAND BAZAR
SCHINZ, MICHEL & Cie
10, RUE SAINT-MAURICE - NEUCHATEL
Maison fondée en 1825

Prix modérés — Tickets d'escompte 5 %

ELECTRICITÉ Le plus beau choix en :
Lustres de salon et de salle à manger, lampes de table et lampes de parquet, abat-jour dernières nouveautés. Fers à repasser, bouilloires, radiateurs, etc.
Lampes électriques pour la poche.

MAROQUINERIE
Toujours les dernières nouveautés en sacs de dames et tous articles fantaisie
Choix considérable

ARTICLES DE VOYAGE ET DE SPORT
Articles fantaisie en tissus de soie et autres, cassettes, boîtes à gants, à mouchoirs, à cols, à manchettes, etc.
Cassettes et pharmacies en bois. Papeteries. Garnitures de bureaux, écritoires en marbre, cristal, cuivre poli, etc.
Parfumerie, brosserie, peignes, glaces, manicures et tous articles de toilette

Très grand choix de
Jeux et Jouets et décorations pr arbres de Noël
Voir nos étalages

Lingerie flanelle coton
Les meilleures qualités pour dames, messieurs et enfants
chez
Saint-Honoré **Guye-Prêtre** *Numa Droz*

Dès le 1er décembre **GRANDE VENTE D'HIVER**

BAISSE DE PRIX
sur toute la
CONFECTION

Consulter nos prix, c'est se convaincre de la réalité de notre **BAISSE.** Il est dans votre intérêt de nous rendre visite.
Uniquement des marchandises nouvelles

MANTEAUX POUR DAMES ET JEUNES FILLES, EN TISSUS ANGLAIS, MOUFLON, VELOURS DE LAINE, GIVRÉ, etc.
Choix superbe en toutes formes nouvelles

Série	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112
au choix maintenant:	17.90	19.90	23.50	28.90	32.50	35.90	39.-	45.-	49.-	55.-	59.-	65.-	69.-

Robes soie
nouveauté en pongé, crêpe de Chine, crêpe marocain, etc.

Série	maintenant	Série	maintenant	Série	maintenant
118	22.50	122	38.50	126	57.-
119	26.50	123	42.50	127	62.-
120	29.50	124	46.50	128	67.-
121	33.50	125	52.-	129	72.-

Costumes tailleur
tissu fantaisie, serge, gabardine, velours de laine, nouveautés

Série	131	132	133	134	135
maintenant:	28.-	32.-	37.50	45.-	55.-
Série	136	137	138	139	140
maintenant:	65.-	70.-	80.-	98.-	118.-

Robes lainage
genres divers, avec courtes ou longues manches

Série	maintenant	Série	maintenant	Série	maintenant
150	13.50	154	29.50	158	48.50
151	15.75	155	34.50	159	55.-
152	18.50	156	39.50	160	62.-
153	23.50	157	43.50	161	67.-

Vareuses
mouflon et tissu fantaisie

Série	maintenant
141	12.90
142	18.50
143	20.-
144	25.-
145	29.90
146	33.75
147	49.-

Blouses de soie
en crêpe de Chine, toile de soie ou satin, toutes formes nouvelles, avec longues ou courtes manches,

Série	187	188	189	190	191	192
maintenant:	7.50	11.50	12.50	13.50	15.90	17.90
Série	193	194	196	197	198	199
maintenant:	19.90	21.50	24.50	29.90	32.50	36.50

Manteaux de pluie
gabardine et cirés

Série	maintenant
180	28.75
181	31.50
182	35.-
183	39.-
184	45.-
185	55.-
186	75.-

Robes et costumes en tricot
laine et soie,

série	170	171	172	173	174
maintenant:	22.50	29.50	39.50	46.50	55.-

Robes velours
jolies façons nouvelles,

série	164	165	166	167	168	169
maintenant:	19.50	23.50	28.50	34.50	39.50	46.-

Blouses lainage
uni et rayures diverses, maintenant :
8.90 9.90 11.- 11.75 12.50 13.- 13.75 14.90 16.50 17.90 20.50 etc.

ROBETTES D'ENFANTS
en veloutine, serge laine, mousseline laine, maintenant, depuis :
2.- 2.50 3.- 4.- 4.50 6.- 7.- 8.- 9.50 10.- 11.50 12.50 14.- 15.- 16.50 18.-

JUPES
en serge, gabardine et reps, uni et à carreaux, maintenant :
7.50 8.90 9.90 11.90 12.50 13.50 14.90 15.50 16.90 17.90 19.- 21.50 24.- 25.- 26.-

MANTEAUX D'ENFANTS
en tissus anglais, mouflon, velours de laine uni et givré, maintenant, depuis :
7.50 9.90 11.90 12.50 13.90 15.- 16.- 17.50 18.- 19.- 20.- 21.50 etc.

MANCHONS
baissés, maintenant :
15.90 16.75 23.75 26.50 32.50 33.50 45.- 56.-

FOURRURES
baissées, maintenant :
4.- 6.- 8.50 9.90 10.50 12.50 14.- 15.- 16.90 18.50 20.- 23.50 26.- 30.-

MONGOLIES pour enfants
baissés, maintenant :
6.50 7.- 9.90 11.25 13.25 13.75

1 lot
Cache blouses
tricot laine et soie, teintes assorties, au choix
8.90

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
AUX ARMOURINS
NEUCHATEL SOCIÉTÉ ANONYME

1 lot
Combinaisons
tricot laine, teintes assorties, au choix
5.40 6.20

POLITIQUE

FRANCE

La carrière ministérielle de M. Briand

PARIS, 30. — Comme le « Petit Parisien » le constate, M. Briand, le nouveau président du conseil, remplit ses fonctions pour la huitième fois ; c'est la quinzième qu'il est ministre. Il a occupé le pouvoir durant 10 ans 3 mois et 22 jours. Voici la liste de ses passages au ministère :

1. Instruction publique (cabinet Sarrien), du 14 mars 1906 au 24 octobre 1906. — 2. Instruction publique (cabinet Clemenceau), du 25 octobre 1906 à janvier 1908. — 3. Justice (cabinet Clemenceau), de janvier 1908 au 23 juillet 1909. — 4. Intérieur (cabinet Briand), du 24 juillet 1909 au 2 novembre 1910. — 5. Intérieur (cabinet Briand), du 3 novembre 1910 au 27 février 1911. — 6. Justice (cabinet Poincaré), du 14 janvier 1912 au 20 janvier 1913. — 7. Intérieur (cabinet Briand), du 21 janvier 1913 au 18 février 1913. — 8. Intérieur (cabinet Briand), du 19 février 1913 au 18 mars 1913. — 9. Justice (cabinet Viviani), du 26 août 1914 au 29 octobre 1915. — 10. Affaires étrangères (cabinet Briand), du 29 octobre 1915 au 11 décembre 1916. — 11. Affaires étrangères (cabinet Briand), du 12 décembre 1916 au 20 mars 1917. — 12. Affaires étrangères (cabinet Briand), du 17 janvier 1921 au 12 janvier 1922. — 13. Affaires étrangères (cabinet Painlevé), du 16 avril 1925 au 29 octobre 1925. — 14. Affaires étrangères (cabinet Painlevé), du 30 octobre 1925 au 28 novembre 1925. — 15. Affaires étrangères (cabinet Briand), du 29 novembre 1925 au...

M. Henry Béranger irait en mission à Washington

PARIS, 30. (Havas.) — M. Henry Béranger, rapporteur général de la commission des finances du Sénat, a été reçu successivement dimanche par MM. Loucheur et Briand. Il est question, croit-on, d'envoyer à Washington M. Béranger, qui a fait partie de la mission Caillaux, pour reprendre les négociations sur les dettes.

SYRIE

Les amazones druses

LONDRES, 30. — Lady Drummond Hay, envoyée spéciale du « Daily Express », à Beyrouth, télégraphie que 2000 femmes druses ont formé un corps de « vengeance » qui combattra désormais avec les hommes contre les troupes françaises.

ALLEMAGNE

Le complot des prétendants

PARIS, 30. — Le « Temps » apprend qu'une convention aurait été signée, cet été, entre un représentant du prince Rupprecht de Bavière et l'ex-kronprinz allemand. C'est au château de Mondsee que l'accord serait intervenu, en août dernier.

La convention de Mondsee porterait en substance : d'une part que le prince Rupprecht renonce à toute prétention ou aspiration à la couronne impériale allemande, et, d'autre part, que l'ex-kronprinz Guillaume, dès qu'il sera monté sur le trône allemand, rétablira le royaume de Bavière avec Rupprecht comme souverain et avec les larges prérogatives que ce royaume possédait.

L'accord en question prévoit le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, mais on n'a pas de précisions sur la question de savoir si toute l'Autriche est destinée à devenir un « Reichsland », comme jadis l'Alsace et la Lorraine, ou bien si certaines provinces, notamment le Vorarlberg, le Tyrol, le Salzbourg et une partie de la Haute-Autriche doivent être incorporées au royaume bavarois.

La convention de Mondsee a été complétée, il y a quelques semaines, par un accord qui fut passé entre l'ancienne archiduchesse Isabelle et l'ancien archiduc Albrecht, son fils, d'une part, et une dame tenant de très près à l'ex-kronprinz Guillaume d'autre part, au château du prince Salm, à Anhold, en Westphalie. Aux termes de cet accord, l'ancien archiduc Albrecht aurait renoncé à toute aspiration au trône d'Autriche au cas où il parviendrait à ceindre la couronne hongroise et l'ex-kronprinz Guillaume lui a fait promettre solennellement, sous cette condition, tout son appui.

Tout cela est assez plausible, mais manque encore de confirmation.

IRLANDE

Coup de main contre une prison

Des républicains qui avaient projeté de faire évader les prisonniers de marque ont attaqué la prison de Mountjoy.

C'était vendredi soir à 20 heures. Une automobile s'arrête à la porte de la geôle politique où, de temps à autre, les gardes civiques conduisent les suspects fraîchement capturés. Trois hommes portant l'uniforme des gardes civiques montrent au policeman de service un mandat d'arrêt contenant trois noms, et désignent du doigt les trois factieux qu'ils ont arrêtés et qui sont là près d'eux, vêtements en désordre, visages glacés d'effroi.

Le policeman a compris ; la porte s'ouvre, l'auto rentre et l'on appelle le gardien-chef, qui arrive empressé, porteur du lourd trousseau de clefs. Il prend des mains des arrivants le mandat d'arrêt et se met en devoir de le lire. Soudain, un cri : « Haut les mains ! » et, sous le revolver qui menace, le gardien s'exécute. Mais déjà les faux prisonniers le ligottent et le bâillonnent ; puis, s'emparant de ses clefs, ils se précipitent dans le couloir, ouvrent les portes des cellules, libèrent les prisonniers un à un, cependant que les faux gardes civiques pénètrent dans le bureau du chef, coupent les fils téléphoniques et, de leurs revolvers, condamnent à la passivité le personnel de garde à l'intérieur ; l'un d'eux décharge même son arme pour bien montrer qu'ils ne reculeront pas devant la mort et qu'ils sont décidés à tout pour que leur coup de main réussisse.

Dix-neuf prisonniers, des vrais ceux-là, sont déjà libérés ; un camion est venu se ranger à la porte d'entrée. En une minute, les captifs délivrés y prennent place et le véhicule démarre à toute allure, suivi de près par l'auto emportant les artisans de l'évasion.

A la nouvelle du raid, qui leur parvient presque aussitôt, les autorités détachèrent des escouades de police volante, dans toutes les directions, mais les fugitifs sont restés introuvables. Parmi ceux-ci on nomme John Mac Guiness, ex-député du Dail-Eireann, condamné à dix-huit mois de prison pour insultes aux gardes civiques, et Michael Carolan, qui s'intitulait directeur du service des renseignements de l'armée républicaine et purgeait une condamnation à douze mois de prison pour avoir coopéré à la constitution d'une armée illégale.

PORTUGAL

Démission du président

LISBONNE, 30. — On annonce que le président de la République démissionnera le 7 décembre. Cette décision a été déjà prise depuis juillet par le chef de l'Etat qui, souffrant d'une crise de diabète, a maintes fois manifesté le désire de se retirer.

M. Teixeras Gomès avait été élu le 5 octobre 1923. Il a pendant deux ans exercé la plus haute charge de l'Etat avec tact et autorité.

ROUMANIE

M. Barbusse malmené

BUCAREST, 30. — Le communiste français Henri Barbusse avait accusé, il y a quelque temps, le gouvernement roumain de pratiquer une politique terroriste en Bessarabie, à l'occasion des poursuites intentées à 480 paysans communistes. Il s'est rendu, la semaine dernière, en Roumanie pour assister au procès. Il a été reçu courtoisement par les autorités, mais l'opinion s'est vivement irritée de son immixtion dans les affaires roumaines. Il a été assailli, en compagnie d'un avocat belge, M. Lamy, à la sortie d'un meeting où il avait pris la parole et a regagné son hôtel en fort mauvais état. Les manifestants se rendirent ensuite aux bureaux des journaux « Dimineatza » et « Adverul » et y démolirent le matériel.

MM. Barbusse et Lamy ont quitté Bucarest pour Constantinople.

GRÈCE

Pendaison de deux officiers

ATHÈNES, 30. — Le lieutenant-colonel Drakatos, commandant la gendarmerie de Salonique, et le commandant Zarifopoulos ont été pendus jeudi devant une foule immense. Ils avaient été condamnés à mort par le conseil de guerre du 1er corps d'armée comme chefs d'une organisation puissante ayant détourné plus de vingt millions des fonds d'Etat destinés à payer les réquisitions faites pendant l'expédition d'Asie-Mineure. Cette pendaison a été la première exécutée en Grèce. Les condamnés sont morts courageusement. Cette double exécution a produit une grande impression dans tout le pays.

AUSTRALIE

Les élections générales

SYDNEY, 30. — Les résultats définitifs et complets des élections australiennes à la Chambre des représentants sont maintenant connus.

Les nationalistes qui comptaient 32 sièges en comptent 38 dans la nouvelle Chambre ; les agrariens ont conservé leurs 14 sièges ; les travaillistes, qui comptaient 29 sièges n'en ont plus que 23. Environ 91 % des électeurs ont voté.

ÉTRANGER

Deux enfants brûlés. — A Versailles, une maisonnette en bois a été détruite dimanche par le feu. Deux enfants de 4 et 5 ans, restés seuls dans la maison, ont été retrouvés entièrement carbonisés.

Quatre lions s'échappent. — Au cours d'une représentation offerte par une ménagerie installée à Jarnac, dans le département français de la Charente, aux enfants des écoles, une panne d'électricité se produisit au moment où l'un des employés faisait passer les lions d'une cage dans une autre. Une porte était restée ouverte dans l'obscurité ; quatre fauves en profitèrent pour s'échapper. Et lorsque la lumière fut rétablie, on les aperçut au milieu de la foule.

Plusieurs enfants furent renversés par l'un d'eux, qui prit la clef des champs. Une panique s'ensuivit. Il n'y eut heureusement aucun accident grave à déplorer, et les quatre lions purent être rapidement réintégrés dans leurs cages.

L'affiche et l'enseigne

L'enseigne envahit nos rues, son flot montant couvre les murs, escalade les façades et démolit, à coups de taches bariolées, les savants équilibres voulus par l'architecte. Celui-ci, qui a remis à son client un bâtiment soigneusement étudié, qui a créé avec joie, souvent peut-être aussi avec peine, une ordonnance gracieuse ou sévère, puissante ou délicatement mouvementée, voit en quelques mois son œuvre disparaître sous l'assaut perfide des enseignes. Cela commence par une tache vive entre deux fenêtres, puis c'est une corniche qui disparaît sous un placard allongé, puis un pilier du rez-de-chaussée qui est escamoté par une plaque de verre noir, célébrant les mérites d'un chocolat ou d'une cigarette, le toit lui-même est atteint par cette épidémie et son faîte se couvre de grosses lettres dorées qui en rompent la ligne et la proportion. Si le pauvre artiste qui sait son œuvre belle sous cet eczéma bigarré se lamente et s'indigne, on lui oppose les nécessités du commerce, il n'a plus qu'une ressource, c'est d'espérer que par le fait même de la surenchère ridicule qui règne actuellement dans le domaine des lettres dorées, des tôles vernies et des plaques en verre, une réaction se produira et qu'un jour viendra où les commerçants, eux-mêmes saturés de ce bariolage, comprendront que la plus formidable enseigne n'est qu'un cri dans le désert et que le public n'est plus atteint par ces vociférations vulgaires et monotones, mais qu'il s'arrête plus volontiers à l'appel timide, mais harmonieux d'une affiche composée par un artiste.

Ce jour, hélas ! n'est pas prêt à luire chez nous; en attendant qu'il se lève, Messieurs les architectes, prenez les devants, incorporez l'enseigne à vos façades, ne l'ignorez plus, mais soumettez-la à vos compositions et si vous savez le vouloir, peut-être arriverez-vous à tirer de ce mal nécessaire un prétexte à des motifs architecturaux vivants et nouveaux. Vos prédécesseurs ont laissé un peu partout, au cours des siècles passés, des enseignes d'hôtels, d'auberges ou d'artisans qui sont de pures merveilles, ils ont su envelopper le « Cheval blanc » ou la « Croix fédérale » dans la séduction de leurs fers forgés, de leurs bronzes ciselés si bien que loin de déparer une façade de style, ces enseignes lui donnaient un intérêt plus grand. Pourquoi de nos jours laisser de côté toutes les ressources nouvelles d'éclairage, de matières et de couleurs qu'offre la technique de l'enseigne.

L'affiche, sœur cadette de l'enseigne, a suivi les traces de son aînée et s'est, elle aussi, multipliée formidablement. Plus souple, plus variée, sa composition est devenue un art, principalement chez nos Confédérés d'outre Sarine, où une pléiade d'artistes spécialisés et de lithographes très habiles ont réussi à produire des œuvres vraiment remarquables, si bien qu'un panneau d'affichage, à Berne, à Bâle, à Zurich, loin d'être un enlaidissement de la rue, loin de heurter le regard par une cacophonie de couleurs, constitue la plupart du temps une petite exposition d'images charmantes devant laquelle le public s'arrête avec plaisir et dont souvent les journaux signalent l'intérêt ou critiquent les erreurs.

Chez nous, les belles affiches sont encore rares, les commerçants et les industriels n'ont pas encore réalisé complètement que si, par sa souplesse et sa variété, l'affiche papier est une réclame infiniment plus suggestive que l'enseigne, sa valeur commerciale est en raison directe de sa valeur artistique et qu'une affiche banale, mal composée, de couleur fade, est aussi inefficace qu'une plaque de tôle portant un texte que personne ne lit.

Si dans la réclame par l'affiche papier l'affiche est l'essentiel, le panneau d'affichage joue cependant un rôle important, de lui dépend l'impression d'ensemble et il est nécessaire que ses dimensions, sa situation, sa tenue architecturale et décorative soit soigneusement étudiées ; bien placé, il peut devenir amusant ; répété judicieusement, il crée dans la rue un mouvement, un rythme qui, parfois, devient décoratif. Il peut rompre la monotonie d'un long mur de soutènement, agrémenter une clôture de chantier ou masquer un morceau de façade aveugle, et dans ce domaine, nous pouvons constater que la Société générale d'affichage fait chez nous des efforts remarquables pour concilier les exigences de ses clients avec celles du bon goût et qu'elle ne recule pas devant de gros sacrifices pour améliorer ses installations, changer les panneaux trop vastes contre d'autres panneaux mieux équilibrés et créer des ensembles bien composés.

Il y a à Neuchâtel, par exemple, une décoration de mur de soutènement le long de la route de la Gare, qui est un modèle du genre et pour laquelle la Société en question a fait établir toute une architecture de pierre et de béton très adroitement imaginée et qui lui fait grand honneur. Puisse cet exemple se multiplier, puissions-nous surtout, dans des panneaux attrayants, ne voir que des affiches intéressantes, d'un format rationnel et d'une composition soignée.

A Messieurs les commerçants et à Messieurs les industriels de voir où est leur véritable intérêt, les artistes certes ne demandent qu'à travailler.

J. F.

Que d'histoires pour un bandit

Le fameux bandit Gerald Chapman, dont les exploits défrayèrent pendant plusieurs années la chronique criminelle des Etats-Unis, occupe à nouveau, depuis quelques jours, la première place dans les journaux américains. La question qui passionne l'opinion publique est de savoir s'il sera exécuté ou non dans quelques jours.

Condamné à mort dans l'Etat de Connecticut, pour assassinat d'un policier, le 12 octobre, Chapman bénéficia à plusieurs reprises d'un ajournement de l'exécution, ses avocats épuisant toutes les ressources de la procédure pour obtenir la revision de la sentence capitale. Leurs efforts ayant successivement échoué, l'exécution avait été finalement et irrévocablement fixée au 3 décembre par les autorités du Connecticut.

C'est alors que les avocats du condamné découvrirent un nouveau subterfuge.

Chapman, avant de commettre son dernier crime, s'était évadé du pénitencier fédéral d'Atlanta, où il purgeait une condamnation à 25 ans de détention pour avoir pillé, en plein New-York, une voiture postale contenant pour plus d'un million de dollars de valeurs. Cette condamnation ayant été prononcée par une cour fédérale doit, suivant l'usage constant aux Etats-Unis, prévaloir sur une condamnation prononcée par une cour relevant d'un Etat particulier. Les avocats exigent, par conséquent, que Chapman purge d'abord ses 25 ans de détention au pénitencier fédéral d'Atlanta, avant qu'il soit livré, pour l'exécution capitale, aux autorités du Connecticut.

Aujourd'hui, cependant, une nouvelle péripétie s'est produite. Les autorités du Connecticut ont été avisées que le président Coolidge avait signé la commutation de peine au bénéfice, ou plutôt au détriment de Chapman, entraînant comme conséquence que sa détention à Atlanta se trouve dès maintenant terminée.

Aucun obstacle ne subsisterait donc empêchant l'exécution de la sentance. Mais une nouvelle question se pose. Un condamné est-il en droit de refuser le bénéfice de la commutation de peine, de même qu'il possède incontestablement le droit de repousser la mesure de grâce ? L'opinion prévaut qu'il y a là matière à contestation et que la question devra être tranchée par la cour suprême. C'est dire que l'exécution de Chapman paraît difficilement devoir être maintenue pour le 3 décembre.

SUISSE

La double imposition. — D'après les principes établis par la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de double imposition, les succursales des entreprises commerciales ou industrielles établies en plusieurs cantons doivent payer dans chacun de ces cantons une part proportionnelle de l'impôt sur le revenu total de l'entreprise. Cette répartition de l'impôt se faisait jusqu'à présent d'après le montant du capital engagé et le travail accompli dans chaque succursale en capitalisant les salaires au taux de 5 p. c. A l'occasion de la taxation des succursales établies dans le Jura bernois de la fabrique des soieries Schwarzenbach et Co. à Thalwil (Zurich), le Tribunal fédéral a modifié son calcul, dans ce sens qu'il a capitalisé les salaires au taux de 10 p. c.

BALE-VILLE. — M. Miescher, conseiller national, dans un exposé sur la politique cantonale, a déclaré que le gouvernement cantonal avait l'intention de renoncer au produit de l'impôt sur les billets de théâtres, concerts, cinémas, etc., et de l'affecter désormais à couvrir les déficits des établissements hospitaliers, tels que le service des pauvres et des indigents, l'hôpital bourgeois et l'orphelinat et d'éviter ainsi que ces établissements d'utilité publique de la commune bourgeoise de Bâle ne doivent entamer leur capital.

BALE-CAMPAGNE. — Le 21 octobre, un motocycliste écrasait dans les environs de Liestal un garçonnet de cinq ans qui succomba peu de temps après. Le motocycliste vient de se voir condamné par la cour criminelle de Liestal à deux mois de prison.

BERNE. — Lundi matin, on a trouvé mort, près de son logement à la Niesenstrasse, à Interlaken, M. Henri Suter, chef du bureau du trafic du chemin de fer de l'Oberland bernois. Ce fonctionnaire, âgé de 66 ans, se rendait à son travail quand il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. M. Suter était depuis 32 ans au service de la compagnie.

FRIBOURG. — Jeudi matin, on a trouvé mort sur la route, au lieu dit la Croix-Rouge, à la jonction de la route cantonale et de celle qui conduit de Marsens à Echarlens, M. Etienne Delabays, habitant au Gérignoz. Le défunt, qui se rendait à Bulle, était âgé de 69 ans et a succombé à une crise cardiaque.

— Samedi matin, au Stalden, à Fribourg, le cheval d'un char de laitier a perdu pied et l'attelage a dégringolé la rue. Quatre cents litres de lait ont été perdus ; le cheval a été grièvement maltraité.

GRISONS. — Ce n'est que dans sa cinquième séance que le Grand Conseil du canton des Grisons a pu terminer les débats relatifs à l'affaire des forces motrices grisonnes, en présence de la plupart des députés et d'un public extrêmement nombreux dans les tribunes. Les déclarations faites par M. Walser, conseiller d'Etat, ont fait une très forte impression, notamment quand il s'est défendu, au nom du Conseil exécutif, d'avoir eu l'intention de s'immiscer dans les affaires des forces motrices et d'avoir voulu exercer son droit de surveillance. L'orateur regrette que la banque cantonale se soit laissée aller à prendre des charges aussi lourdes dans l'affaire. Toutefois, il ne saurait être question de lui faire, à ce sujet, un reproche direct. Les pertes éprouvées par le canton ne sont pas aussi grosses qu'on veut bien l'affirmer. Le canton dispose d'une usine dont le rendement va être prospère. En construisant cette usine, le canton a pu occuper de nombreux chômeurs et a donné du travail à l'industrie et à l'artisanat.

Le Grand Conseil a ensuite examiné la proposition présentée par la commission, puis l'a approuvée par 52 voix contre 2. Cette proposition dit notamment que le Grand Conseil prend acte du rapport de la commission d'enquête des forces motrices grisonnes, ainsi que des déclarations faites par les représentants du Conseil d'Etat, du conseil de la banque cantonale, du conseil municipal de Zurich, du conseiller national Raschein, ancien président des usines hydrauliques et du professeur von Salis, exprime ses remerciements à la commission d'enquête pour ses travaux, regrette les fautes commises et se rallie aux conclusions de la commission d'enquête suivant lesquelles les organes directeurs des forces motrices grisonnes ont agi sans mauvaises intentions. Le Grand Conseil regrette plus particulièrement le fait que les commissions du Grand Conseil n'aient pas été informées avec toute l'objectivité et la précision qui eussent été nécessaires et charge le Conseil d'Etat de soumettre la question de la responsabilité à l'égard du canton à un examen juridique, suivant les recommandations de la commission d'enquête.

VAUD. — Dimanche a eu lieu le premier tour de scrutin pour l'élection des 15 membres suppléants dits cardinaux du Conseil général de Lausanne. Le bloc national présentait une liste de 12 noms formés de 7 radicaux, 4 libéraux, 1 socialiste national. Le cartel des gauches (socialistes ouvriers, socialistes travaillistes et indépendants) présentait une liste compacte de 15 noms. 5323 électeurs sur 16.918 ont pris part au scrutin. La majorité était de 2637. Les candidats du bloc national sont tous élus avec un total de voix allant de 3668 à 3552 voix. Aucun des candidats du bloc des gauches n'a atteint la majorité. Ils ont obtenu de 1566 à 1539 voix. Il reste donc 3 suppléants à élire. Un second tour est donc nécessaire, il est fixé à mardi. Les candidats socialistes n'auront pas de concurrents.

Une manœuvre à déjouer

(De notre corresp. de Berne.)

L'exportation de capitaux à destination de l'Allemagne prend chez nous, disent de courageux confrères confédérés des proportions inquiétantes. Chez nos voisins, il est fort difficile, à la suite des conditions actuelles, de se procurer des capitaux et industriels et commerçants se voient forcés de payer 10 ou 12 pour cent d'intérêt. C'est ce moment que la Suisse choisit pour favoriser, aux dépens de la sienne, l'industrie allemande.

Un exemple typique de cette façon d'agir est le fait que plusieurs banques suisses ont poussé avec une énergie digne d'une meilleure cause l'emprunt de 30 millions de francs des Forces motrices berlinoises dont on a déjà entendu parler. Les prospectus distribués à foison sont une preuve de plus de la manière dont certains de nos établissements de crédit prennent en mains les intérêts allemands. Pour encourager les naïfs souscripteurs suisses à délier les cordons de leur bourse, ces prospectus annoncent que la ville de Berlin est responsable de l'emprunt. On mentionne aussi la fortune de cette ville. Les auteurs du programme auraient mieux fait, dans leur propre intérêt, de ne pas trop s'appesantir sur ce point. Quelle confiance peut-on avoir dans les garanties offertes par les villes allemandes, alors que l'on voit Dortmund et Bochum avoir recours à des ruses d'apaches pour ne pas remplir leurs engagements ? Les Etats-Unis ont décidé de ne plus accorder aucun crédit à des villes d'Allemagne avant d'avoir pris des renseignements auprès de la Reichsbank.

Les quelques chiffres qui suivent prouveront à nos lecteurs que la situation de la capitale d'Outre-Rhin n'est pas beaucoup plus brillante que celle de ses sœurs. En effet, la fortune de Berlin se monte à 10,7 milliards, ses recettes, à 4,6 milliards. La proportion existant entre ces deux chiffres ne pourra manquer de paraître singulière. La chose paraîtra encore plus intéressante si on établit une comparaison entre Berlin et la ville de Zurich, 20 fois plus petite, dont la fortune est de 2,7 milliards et les recettes de 500 millions de francs. Comme on peut s'en rendre compte, la fortune de l'immense ville de Berlin n'est que quatre fois supérieure à celle de Zurich et ses recettes ne sont que neuf fois plus fortes. Voilà une preuve de plus de la pauvreté des villes allemandes : on comprendra qu'il leur soit difficile de faire face à leurs engagements. D'autres points jettent une lueur inquiétante sur l'emprunt berlinois. Malgré qu'on ait annoncé que le gouvernement hollandais avait interdit l'emprunt sur son territoire, les prospectus appuient sur le fait que de grandes banques hollandaises sont intéressées à l'affaire. Serait-ce qu'on cherche à tromper le public ?

Les banques suisses intéressées à l'emprunt terminent la recommandation spéciale qu'elles font paraître à la fin du prospectus en disant que la bonne réussite de l'emprunt ne pourra manquer d'exercer une influence favorable sur l'industrie électrique suisse. Cela ne concorde pas tout à fait avec la nouvelle parue dernièrement, disant que le gouvernement du Reich s'était refusé à admettre la possibilité de passer des commandes à la Suisse.

L'industrie automobile allemande fait aussi appel aux capitaux suisses. Il y a peu de temps qu'une banque, la « Deutsche Automobilbank » a été fondée à Berlin. Il semble qu'elle a pu trouver en Suisse des capitaux qui ont été mis à sa disposition « dans des conditions relativement bonnes ». Voudra-t-on prétendre que cette façon d'agir soit de nature à favoriser l'industrie suisse ?

Naturellement, l'Autriche n'a pas voulu rester en arrière sur ce point et la ville de Graz vient de faire chez nous un emprunt de 15 millions de francs, qui, aux dires des banques, a été couvert plusieurs fois !

C'est ainsi que certains de nos grands établissements financiers dont les sympathies semblent être acquises à l'Allemagne, favorisent l'industrie d'outre-Rhin, aux dépens de la nôtre. Les usines électriques publiques et privées de notre pays livrent de l'énergie à l'Allemagne, à la France et à l'Italie à des prix inférieurs à ceux qu'elles exigent de leurs clients indigènes. De cette manière, on en arrivera, lentement, mais sûrement, à ruiner la vie économique de notre pays, et peut-être viendra-t-il un jour où, nous sentant bien petits garçons, nous éprouverons le besoin de nous mettre sous la protection d'un pays voisin. Il est regrettable qu'aucun de nos représentants aux Chambres ne juge bon de s'élever contre ces façons d'agir.

L'Allemagne cherche systématiquement à ruiner les petits pays qui l'entourent : preuve en sont les grands gisements de fer de Styrie (Autriche) qui, supérieurs à tous ceux qui sont exploités en Allemagne, ont été rachetés par Stinnes et exploités en dépit du bon sens : malgré les nombreuses commandes, on a ralenti la production de manière à acculer la société d'exploitation à la faillite. Pour sauver ces mines, le gouvernement autrichien ne vit plus d'autre moyen que de fixer un impôt d'exportation de 15 %. C'est ainsi que l'Allemagne réussit à éliminer cette dangereuse concurrence. En même temps, la presse de Stinnes ne cessait d'encourager l'Autriche à se mettre sous la protection de l'Allemagne.

L'Allemagne n'a qu'un but, qu'elle poursuit par tous les moyens : ruiner économiquement les petits Etats qui l'environnent pour les amener à demander sa protection et à se jeter dans son sein.

R. E.

CANTON

Jugement confirmé. — Le Tribunal fédéral a confirmé le jugement du tribunal cantonal neuchâtelois qui condamnait MM. Georges Vivien, pasteur, C.-H. Matthey, intendant des bâtiments, Raymond Marthe, industriel, et William Pomey, comptable, à payer à M. Edmond Bille, artiste peintre, la somme de 2000 francs à titre de dommages-intérêts sous suite de tous frais et dépens, jugement dont la presse neuchâteloise avait entretenu ses lecteurs dans le courant de cet été.

A la Grande-Joux. — On lit dans la « Feuille d'avis des Montagnes » :

Une anomalie, pour le moins étonnante, vient de disparaître ces temps de notre région : La Grande-Joux, belle et grosse ferme, reliée rapidement... téléphoniquement... à sa ville de Neuchâtel, continuait, comme au bon vieux temps, à faire emploi, pour sa « clairance », de vieillots procédés, démodés partout. Bizarre phénomène : avoir le téléphone, mais pas l'électricité.

Dernièrement, la ville de Neuchâtel a accordé le crédit nécessaire — 4000 fr. — pour l'installation de la lumière électrique dans sa propriété de la Grande-Joux. Et aujourd'hui les travaux sont terminés, conduits avec célérité par la compagnie vaudoise des Forces de Joux. Le courant est amené depuis la Molta-Dessus par une trentaine de poteaux. La Grande-Joux est maintenant dotée du nouvel éclairage.

FLEURIER. — Samedi soir, vers 11 heures, le feu a détruit presque entièrement la guérite de garde-barrière, près de la fabrique d'allumettes. Le feu a été causé, croit-on, par une défectuosité de l'appareil de chauffage.

LA CHAUX-DE-FONDS. — L'assemblée générale des exposants du comptoir a constaté que l'administration de cette exposition fut excellente, puisque les comptes bouclent par un bénéfice de 8700 francs. Il fut décidé que le bénéfice serait réparti de la façon suivante : 40 % constitueront un fonds de réserve destiné aux comptoirs futurs ; 35 % seront répartis à titre de ristourne aux exposants ; enfin, 25 % alimenteront différentes œuvres de bienfaisance.

AVIS TARDIFS

Pour cause de départ

à remettre tout de suite BEAU LOGEMENT de quatre pièces et dépendances. Visiter le soir, depuis 7 h. et demie. Côte 107, 3me, à gauche.

Société du Théâtre littéraire

Il reste quelques places à vendre sur légitimation pour la représentation du Théâtre d'amateurs de ce soir au Conservatoire. S'adresser au Magasin Fœtisch. LE COMITÉ.

Réunion du groupe de ski C.A.S.

CE SOIR

à 20 h. ¼, à l'Hôtel du Lac

pour l'organisation des soirées cinématographiques

LES MERVEILLES DU SKI

Etat civil de Neuchâtel

Naissances

27. Jean-Pierre, à Maurice-Alexandre-Antoine Perratone, commis postal, et à Madeleine-Sophie née Sauser.

28. Simone-Josette, à Willy-Arthur Gacond, industriel, et à Augusta-Nellie née Blanc.

Décès

27. Charles-Louis Gras, employé postal retraité, époux de Emma Chaillet, né le 20 mars 1862.

Henri-Paul Kaltenrieder, époux de Marie-Henriette Juvet, né le 25 août 1878.

Henri Davet, maçon, né le 25 avril 1897.

28. Edith-Josette, fille de Fritz-Henri Ryter, née le 27 novembre 1925.

Finance - Commerce

Bourse de Paris. — Le marché a attendu, en apparence avec calme, la formation du nouveau ministère, mais l'incertitude qui s'est prolongée n'a pas été favorable à la bonne tenue des différents groupes. D'ailleurs, le règlement de la situation financière subit de nouveaux retards, ce qui a entraîné des poussées assez violentes des changes. On se préoccupe, d'autre part, de la liquidation de fin de mois, ce qui détermine des ventes pour prises de bénéfices et d'allègements de positions. Le marché est donc indécis et irrégulier, aussi bien sur les titres français que sur les valeurs internationales. Les rentes françaises sont lourdes, les banques irrégulières, les valeurs industrielles nonchalantes. Les valeurs à change et de matières premières restent les plus favorisées, elles sont toujours très sensibles aux fluctuations des devises et ont enregistré de nouvelles plus-values ; mais elles ne les conservent pas intégralement. Les valeurs de pétrole, très travaillées, manifestent en clôture quelque irrégularité. Il en est de même pour les Caoutchoutières qui doivent supporter des réalisations. Notons leur bonne résistance. Les valeurs minières sont indécises.

Société des forces motrices du Refrain, à Montbéliard. — Le rendement effectif est intéressant, la vente d'énergie électrique indique un total de 48 millions 242,228 kwh, ce qui, comparé avec la production totale de 58,764,770 kwh, fait ressortir un rendement de 82,09 pour cent pour l'année, le surplus a dû être acheté à des centrales voisines.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 1,177,498 fr. 70 c., après prélèvement de 85,552 fr. 30 pour la réserve légale, de 400,000 francs, pour un premier dividende aux actions et de 48,000 fr. pour le fonds d'amortissement du capital-actions.

Le dividende total a été fixé à 12 pour cent ou 60 francs par action, payable depuis le 1er novembre.

S. A. de la Brasserie de Saint-Jean, à Genève. — Les comptes arrêtés au 30 septembre dernier permettront de distribuer un dividende de 10 pour cent, soit 6 francs par action, contre 5 fr. l'an dernier.

Finances japonaises. — Le ministre des finances japonais déclare que le budget de l'exercice en cours comportera 1,958,000,000 de yens de dépenses, dont 1,079,000,000 pour les dépenses ordinaires, et 519 millions de yens pour les dépenses extraordinaires ; il a annoncé, d'autre part, que le gouvernement japonais empruntera pendant l'année 1926 environ 150,000,000 de yens pour les travaux de reconstruction.

Changes. — Cours au 1er décembre 1925 (8 h.) de la *Banque Cantonale Neuchâteloise :*

	Achat	Vente		Achat	Vente
Paris	20.70	20.95	Milan	20.90	21 05
Londres	25.11	25.16	Berlin	123.25	123.75
New York	5.16	5.20	Madrid	73 25	73 75
Bruxelles	23 35	23.60	Amsterdam	208.25	209.—

(Ces cours sont donnés à titre indicatif.)

Bourse de Genève, du 30 novembre 1925

Les chiffres seuls indiquent les prix faits. m = prix moyen entre l'offre et la demande. d = demande. o = offre.

Actions			*Actions*	
Bq. Nat. Suisse	540.—	d	3% Différé	374.50
Soc. de banq. s.	—.—		3½ Féd. 1910	401.50 m
Comp. d'Escomp.	501.50		4% » 1912-14	—.—
Crédit Suisse	760.—	o	6% Electrificat.	—.—
Union fin. genev.	—.—		4½ »	—.—
Wiener Bankv.	—.—		3% Genev. à lots	103.75
Ind. genev. gaz	460.—		4% Genev. 1899	—.—
Gaz Marseille	99.—		3% Frib. 1903	375.—
Fco Suisse élect.	—.—		6% Autrichien	998.—
Mines Bor. prior.	459.—		5% V. Genè. 1919	489.50
» ord. anc.	460.—		4% Lausanne	450.— d
Gafsa, part	335.—		Chem. Fco-Suiss.	406.—
Chocol. P.-C.-K.	225.—		3% Jougne-Eclé.	377.50 m
Nestlé	279.50		3½% Jura Simp.	377 50 m
Caoutch. S fin.	—.—		5% Bolivia Ray	298.—
Motor Colombus	785.—		6% Paris-Orléans	870.— d
Obligations			5% Cr. f. Vaud.	—.—
3% Fédéral 1903	400.—	o	6% Argentin. céd.	93.50
5½ » 1922	—.—		4% Bq. hp. Suède	—.—
5% » 1924	—.—		Cr. f. d'Eg. 1903	319.—
4% » 1922	—.—		4% » Stock.	—.—
3½ Ch. féd. A. K	834.50		4% Fco S. élect.	338.—
			4½ Totis c. hong.	405.— d
			Danube Save	48 75

Les changes ne marchent pas avec ensemble : Paris et Italie montent tandis que Bruxelles et Espagne baissent. Dollar (+ 1/8) et livre sterling (— 5/8), 6 sans changement. La hausse sur les Caoutchoucs reprend de plus belle. Sur 36 actions : 17 en hausse, 11 en baisse.

30 nov. — Cent francs suisses valaient aujourd'hui, à Paris : Fr. 495.—.

Grand Conseil neuchâtelois

Séance du 30 novembre

Présidence de M. Jules-F. Jacot, président.

Le président exprime ses regrets de l'accident survenu à M. Charles Guinand et exprime ses souhaits et ceux du Grand Conseil pour la guérison de leur collègue. Le Conseil reprend la discussion du budget aux recettes.

M. L. Martenet demande la revision des conditions de vente de bois. Il désire qu'on reprenne les enchères publiques pour les ventes des communes. Il est appuyé par M. J.-L. Berthoud, qui dit que des scieries se sont fermées dans notre canton.

M. Clottu, conseiller d'Etat, répond que les ventes des bois de service ayant eu lieu sans stimulants, toutes les offres ayant été les mêmes, on en est venu aux ventes par soumissions, cela étant dans l'intérêt de l'Etat. Pour le bois de feu, on a maintenu les enchères avec cautionnement mutuel, mais avec obligation d'acquitter le prix avant d'enlever le bois, cela encore dans l'intérêt de l'Etat. On pourra d'ailleurs revoir tout cela.

M. Martenet explique que l'existence du syndicat des bois s'est justifiée tant que les bois se vendaient à des prix trop élevés qui entravaient la construction.

M. A. Vuille croit qu'on devrait en venir à la fixation d'un prix au-dessous duquel on ne pourrait pas vendre.

M. H. Favre défend les inspecteurs forestiers dont l'activité lui a paru bienfaisante.

M. Clottu déclare que ces inspecteurs agissent dans les limites de la loi forestière. Il y a d'ailleurs recours au Conseil d'Etat.

M. Calame, conseiller d'Etat, estime qu'il est bon que la loi, à laquelle les inspecteurs forestiers se sont tenus, prévoie à la fois la vente par voie d'enchères et la vente par soumissions.

M. J. Wenger, parlant de la Banque cantonale, exprime l'opinion qu'il y a dans cet établissement certains traitements trop forts, en particulier celui du directeur, qui s'élève, dit-on, à 45,000 francs. Ceci est manifestement exagéré ; en tout cas, il conviendrait de s'en tenir là et de ne pas donner suite à des demandes d'augmentation.

A propos de l'impôt direct, M. C. Borel parle des carrières de Hauterive. Il estime qu'on s'est montré coulant à leur égard en les dispensant de payer l'impôt dû, puisqu'on a réduit de 120 francs à un franc le montant de leur versement. Le Conseil communal de Hauterive n'a pas été consulté à ce propos.

M. A. Guinchard aimerait savoir s'il ne serait pas possible d'amener les contribuables à modifier dans l'année courante les déclarations jugées insuffisantes. Il résulte du mode actuel des désagréments et des retards pour la perception de l'impôt communal. L'orateur désire en outre que le département des finances agisse pour qu'un certain fonctionnaire du fisc soit engagé à user de politesse à l'égard des contribuables.

M. Clottu, conseiller d'Etat, envisageant le point soulevé par M. Borel, dit que la Société des carrières de Hauterive est dans une situation financière qui doit la faire considérer comme un contribuable indigent. Rien n'est compromis pour l'avenir. Touchant ce qu'a fait remarquer M. Guinchard, il n'y a pas de taxation d'office pour qui fait une déclaration ; on examinera s'il y a lieu de revenir sur la pratique consistant à majorer d'office le chiffre des déclarations. Pour le reste, le département recommande la plus grande politesse aux agents du fisc, mais ceux-ci peuvent avoir des accès d'impatience s'expliquant par l'attitude de certains contribuables. S'il y a eu des retards, c'est que le personnel ordinaire, très légèrement augmenté pour l'occasion, a dû faire face à un travail compliqué par les opérations découlant de l'impôt fédéral de guerre et de la réestimation cadastrale.

M. Borel déclare que la Société technique et d'autres contribuables de Hauterive doivent payer leur dû, sans être dans une situation meilleure que la Société des carrières de Hauterive.

M. Guinchard précise qu'il est intervenu en faveur de petits contribuables dignes d'un intérêt qu'on ne leur a pas témoigné. M. P. Bonhôte croit que la réclamation de M. Guinchard a sa raison d'être : on abuse un peu des citations dans notre canton. La déclaration d'un contribuable, une fois contrôlée, devrait être admise pour trois ans, par exemple.

M. T. Perrin est tout à fait de l'opinion des deux préopinants.

A propos des travaux publics, M. P. Borel fait allusion à l'accident de Vaumarcus et demande une prompte amélioration du passage à niveau de cette localité. Son état actuel, qui a déjà fait l'objet de réclamations, est un danger permanent. Il faudrait arriver à une modification avant la pose de la double voie.

M. A. Métraux désire savoir à quoi l'on en est pour les passages à niveau du Crêt-du-Locle.

M. Calame, conseiller d'Etat, déclare qu'il en coûterait 65 millions aux C. F. F. s'ils voulaient remplacer tous les passages à niveau par des passages sous voie ; on comprend donc qu'ils doivent échelonner ces remplacements. Lui-même verra ce qu'on pourra faire pour le passage à niveau de Vaumarcus. Pour le Crêt-du-Locle, la grosse dépense à faire explique que la question soit pendante. D'ailleurs, les C.F.F. étudient la possibilité d'associer les cantons et les communes aux frais de création de passages sous voie.

On est arrivé à la fin du budget. La votation est renvoyée après la discussion de l'objet suivant.

Centimes additionnels. — Le Conseil discute la motion proposant un décret aux termes duquel l'Etat percevrait en 1926 des centimes additionnels à l'impôt direct à raison de 10 centimes par franc.

M. P. Bonhôte, le premier des nombreux signataires de la motion, ne croit pas devoir développer longuement une motion que justifie amplement le déficit réel du budget. Il faut empêcher l'accroissement de la dette jusqu'à la réforme de notre système fiscal. L'état de l'horlogerie domine notre situation financière, et il est inquiétant ; la Banque cantonale ne pourra pas l'améliorer durant quelques années : il faut agir sans tarder, bien qu'on ait parlé de referendum, ce qui ferait croire que le peuple neuchâtelois n'a pas encore compris la gravité de la situation.

M. C. Gicot ne voit pas la possibilité d'augmenter les recettes ou de diminuer les dépenses dans une proportion susceptible d'équilibrer le budget. Celui-ci étant très déficitaire, il faut faire sentir au peuple que ce n'est pas seulement au Conseil d'Etat et au Grand Conseil à se débrouiller ; en attendant que ces deux corps cherchent encore les économies réalisables, — ce que propose le groupe libéral, — il appartient au peuple d'intervenir pour rétablir l'équilibre, et ce ne peut être que par les centimes additionnels.

M. Ch. Perrin dit que le groupe radical s'est rallié à l'idée des centimes additionnels pour 1926, en attendant qu'on reprenne l'introduction de nouvelles ressources, entre autres l'imposition des successions en ligne directe.

M. A. Maire aimerait savoir quelles sont les économies sérieuses à réaliser dont parle le groupe libéral.

M. E. Bourquin est reconnaissant des économies réalisées : deux millions sur quinze. Mais il en voudrait d'autres, par exemple dans la concentration de certaines écoles professionnelles (enseignement commercial à La Chaux-de-Fonds et au Locle), dans la concentration de certaines facultés des universités romandes ; gendarmerie et police de sûreté pourraient être concentrées, même en tenant compte des polices locales des centres ; il y a les préfectures à supprimer, l'intendance des bâtiments à restreindre ; des écolages à augmenter pour l'instruction professionnelle. L'orateur estime qu'il y aurait dans le plan qu'il vient d'esquisser de 3 à 400,000 francs d'économies. Il n'en reconnaît pas moins, en attendant, la nécessité de centimes additionnels.

M. E. Breguet ne comprend pas que la plupart des cantons suisses ayant rétabli leurs finances, le canton de Neuchâtel n'en ait pas fait autant. Il en attribue la cause à ce que le parti socialiste n'est pas représenté au gouvernement. D'autre part, il ne peut admettre les centimes additionnels puisqu'il poursuit le dégrèvement des petits contribuables et il les combattra devant le peuple.

M. A. Bolle pense que les seules économies encore possibles sont celles qu'on fera accepter par le peuple. D'ailleurs celles proposées par M. Bourquin rencontreraient de l'opposition et comme elles ne prennent pas la forme de propositions au Grand Conseil ou d'initiative populaire, elles ne sont que de vagues déclarations. Le groupe progressiste neuchâtelois s'est rallié lui aussi aux centimes additionnels, comme l'a fait le groupe radical ; mais après les déclarations de M. Bourquin, le groupe libéral semble vouloir laisser aux deux autres partis susnommés la responsabilité des centimes additionnels devant le peuple. Cela ne joue plus. Quant au groupe socialiste, on paraît y exagérer l'importance des centimes additionnels, qui ne seront prélevés que pour une année, soit en 1926. On a parlé de la responsabilité du gouvernement et du Grand Conseil : que le peuple prenne aussi les siennes. Il le fera en acceptant ou en repoussant les centimes additionnels, mais on saura à quoi s'en tenir à son sujet.

M. J.-L. Berthoud a la conviction que le gouvernement pourrait trouver des économies, et s'il ne le veut pas et si les partis bourgeois ne s'y prêtent pas tous, le parti libéral reprendra sa liberté d'action et recommandera au peuple de refuser les impôts.

M. Ch. Perrin s'étonne du singulier langage de M. Berthoud et réduit à leurs justes proportions les suggestions de M. Oltramare, conseiller d'Etat genevois, en matières d'économies dans l'instruction supérieure. Demander au Conseil d'Etat d'étudier un programme général d'économies, c'est simplement créer des illusions. Parler d'économies et ne pas les indiquer, c'est se moquer.

M. A. Roulet ne conçoit pas la politique d'économies comme une politique d'amputation, mais comme une méthode dont il faut demander la continuation. Le déficit ne pouvant plus être comblé par l'économie, force est de recourir aux centimes additionnels pour rétablir la confiance. Cette œuvre devrait être celle de tous et il est incompréhensible que la classe ouvrière ne veuille pas s'y associer. Le groupe socialiste a voté les centimes additionnels quand c'était en faveur du chômage, c'est-à-dire d'une seule classe, et il ne les voterait pas quand ces centimes profiteraient à tout le pays !...

M. P. Graber constate qu'après le démenti donné au « Canard vert » par les représentants du parti libéral au gouvernement, certains députés libéraux reprennent les affirmations de ce journal au sujet de grandes économies possibles, qui, en réalité, ne le sont pas. Il promet la collaboration entière du parti socialiste le jour où les autres partis lui auront fait partout une large part.

M. S. Jeanneret précise que ses électeurs veulent faire passer la loi sur les successions en ligne directe et la séparation de l'Eglise et de l'Etat avant les centimes additionnels.

M. Béguin, président du Conseil d'Etat, déclare que le gouvernement persistera dans sa méthode de comprimer les dépenses qui pourront encore être diminuées, mais il n'ira pas plus loin et ne proposera pas d'amputations, ni dans le domaine de l'Université, ni dans les institutions nationales. Le Conseil d'Etat demande au pays de voter les centimes additionnels pour couvrir le déficit budgétaire.

Le projet de décret portant perception de centimes additionnels, à raison de 10 centimes par franc, est pris en considération par 61 voix contre 32.

Par 59 voix contre 32, il est adopté.

Après quoi le budget est adopté par 58 voix contre 32. Il présente en dépenses 15,850,712 fr. et 9 centimes, et en recettes 14,407,186 fr. 56, soit un déficit prévu de 1,443,525 fr. 53.

Séance levée.

POLITIQUE

L'incident bulgaro-grec

BELGRADE, 30 (Avala). — Le « Vreme » croit savoir que la commission d'enquête qui a quitté Belgrade avant-hier a adopté entièrement le rapport et les conclusions des trois attachés militaires établissant la responsabilité de la Grèce au sujet de la marche sur Petrich ainsi que la présence de civils comitadjis dans l'armée régulière bulgare.

Les membres de la commission ont divergé d'opinion sur l'opportunité de joindre les données réunies dans le rapport des attachés au rapport de la commission et de les soumettre à l'approbation de la S. d. N. Les membres neutres de la commission ont ensuite proposé à la commission de soumettre à la S. d. N. des suggestions concrètes en vue du règlement de la question.

Selon la même source, ni l'une ni l'autre de ces deux opinions n'a prévalu ; le dossier sera incessamment imprimé puis distribué aux membres de la S. d. N. et remis aux gouvernements de Sofia et d'Athènes.

GENÈVE, 30. — La commission d'enquête sur l'incident de frontière gréco-bulgare est rentrée aujourd'hui à Genève après avoir rempli la mission qui lui avait été confiée par le conseil de la Société des nations lors de sa session extraordinaire de Paris.

On sait que la commission avait pour tâche de procéder à une enquête complète sur les incidents survenus à la frontière entre la Bulgarie et la Grèce, de fournir les éléments propres à fixer, s'il y a lieu, toute indemnité ou réparation appropriée. En outre la commission doit présenter au conseil toute suggestion sur les moyens qu'elle jugerait susceptible de faire disparaître ou de limiter les causes générales d'incidents semblables.

La commission a envoyé le 28 novembre aux deux gouvernements intéressés son rapport qu'elle a également transmis officiellement au secrétaire général de la Société des nations pour être communiqué au conseil.

Suivant les renseignements de l'Agence télégraphique, le président de la commission, sir Horace Rumbold, ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, restera à Genève pour prendre part à la session du conseil qui se tiendra lundi prochain dans cette ville. Les autres membres de la commission, les généraux Serrigny et Ferrario, M. Fortuin, député néerlandais, et M. de Adlerkreuz, ministre de Suède à la Haye, ont quitté Genève, mais ils reviendront pour la session du conseil.

Le Cabinet Briand va reprendre la question des dettes

PARIS, 30. — Selon le « Temps » le cabinet français a décidé de reprendre immédiatement avec le concours britannique et américain, les négociations pour la consolidation des dettes françaises.

Comme le cabinet précédent, le ministère que préside M. Briand reconnaît l'intégrité des dettes contractées par la France envers les alliés pendant la guerre ; elle considère qu'un règlement équitable peut être conclu rapidement et il est prêt à rouvrir sans délai les pourparlers qui avaient été suspendus d'une part après l'accord de principe Caillaux-Churchill au mois d'août et, d'autres part, après l'offre américaine d'un régime provisoire pour une période de 15 ans, faite à la fin du mois d'octobre.

M. Briand s'entendra mardi à Londres avec M. Churchill des conditions dans lesquelles seront prises les négociations du mois d'août.

En même temps le gouvernement de Washington sera informé des intentions du gouvernement français. Un règlement des dettes de la France envers l'Angleterre et les Etats-Unis permettrait comme ce fut le cas pour les autres pays débiteurs d'obtenir des crédits destinés à l'assainissement financier et au relèvement du franc.

M. Briand est arrivé à Londres

LONDRES, 30 (Havas). — Après une excellente traversée, M. Briand, président du conseil des ministres, de France, est arrivé lundi soir, à Londres, en compagnie de M. Ph. Berthelot.

Les journaux annoncent que M. Briand profitera de son séjour à Londres pour avoir des conversations avec les représentants alliés et allemands venus à Londres pour la signature des traités de Locarno. Très vraisemblablement, M. Briand aura mardi après-midi avec M. Churchill, chancelier de l'Echiquier, une entrevue qui roulera sur la question des dettes envers l'Angleterre.

Le « Manchester Guardian » écrit que si M. Briand a l'intention d'ouvrir une nouvelle discussion sur la question des dettes interalliées, c'est qu'il entend préparer le terrain pour les pourparlers que M. Loucheur, ministre des finances, va engager prochainement à Londres.

L'évacuation de Cologne a commencé

LONDRES, 30. — L'évacuation de la zone de Cologne, territoire occupé depuis le 1er décembre 1918 par les troupes britanniques, a commencé le 30 novembre, soit 24 heures avant la signature du pacte de Locarno. La 29me compagnie des camions automobiles a quitté lundi Marienbad, se rendant dans la région de Wiesbaden. Mardi, les transports de troupes quitteront la région par voie ferrée.

La première colonne du régiment de Manchester sera transportée mardi à Wiesbaden.

Quelques nouvelles chinoises

PÉKIN, 30 (Havas). — Le maréchal Chang-Tsao-Lin a repris en mains les troupes de Moukden qui s'étaient révoltées et il a fait face à son adversaire Kou-Sua-Lin.

Des manifestants ont pillé à Pékin les maisons du préfet de police et du ministre des finances.

PÉKIN, 30 (Reuter). — Un violent combat s'est déroulé samedi et dimanche à Tsi-Nan-Fou. Les troupes de Chang-Tsao-Lin auraient repoussé les envahisseurs venant de Ho-Nan. Chang-Tsao-Lin fait des préparatifs à Moukden pour repousser le général Kuo-Sun-Lin qui prépare un mouvement militaire contre Chang-Tsao-Lin dont il était précédemment le partisan.

PÉKIN, 30 (Reuter). — Les ministres démissionnaires des communications, des finances et de l'agriculture ont provisoirement été remplacés dans le gouvernement. Le général chrétien Feng-You-Hsiang a déclaré dans un message qu'il soutiendra le président Tuan-Chi-Jui.

Le Conseil fédéral proteste contre le „catéchisme des Balillas"

BERNE, 30. — L'Agence télégraphique suisse apprend de bonne source que le gouvernement suisse a attiré, il y a quelques semaines, amicalement l'attention du gouvernement italien sur le « Catéchisme des Balillas » ainsi que sur les statuts de la « Société Palatine », récemment fondée à Milan. Le gouvernement italien, conformément à sa ligne de conduite constamment suivie à l'égard du gouvernement suisse, a fait preuve d'une compréhension parfaite des raisons qui avaient dicté la démarche en question. Il s'est déclaré prêt à agir en conséquence.

NOUVELLES DIVERSES

Mortel accident de traîneau. — A Filisbach (Argovie), le petit Albert Peterhans, âgé de dix ans, qui se lugeait avec un camarade du même âge, se jeta avec violence contre une automobile appartenant à M. Disch, commerçant à Otmarsingen. Le petit Peterhans subit une fracture du crâne et fut tué sur le coup.

Tué par une automobile. — Un chauffeur, nommé Reinhold Schoch, 49 ans, se rendant à bicyclette de Baden au Kappelerhof, a été heurté par une automobile et projeté contre une borne, quand bien même il circulait à droite de la route. La voiture n'était pas parvenue à freiner à temps. M. Schoch a succombé à l'hôpital.

La misère du théâtre de Genève. — Devant la situation financière très difficile du Grand Théâtre de Genève, la commission d'experts propose, pour ne pas priver de travail environ 500 personnes, d'allouer à cet établissement une subvention de 50,000 fr. La ville de Genève votera environ 20,000 fr. de supplément si les autres communes suburbaines allouent une somme de 30,000 fr. On sait que la ville de Genève verse déjà une subvention annuelle de 100,000 fr.

Nos artistes à l'étranger. — A l'occasion du festival Strawinsky, à Francfort, l'Allemagne a eu la première des « Noces », qui ont remporté un succès énorme. Deux de nos artistes, Mme Berthe de Vigier, de Soleure, soprano, et M. Charles Rehfuss, de Neuchâtel, baryton, ont tenu les parties principales avec distinction.

Souscription en faveur des sinistrés de Bâle

Anonyme, 5 fr.; Anonyme, 5 fr.; Z., 2 fr.; Anonyme, 10 fr.; M. M., 5 fr.; M. G., 1 fr. 50 ; B. B., 15 fr.; Anonyme, 5 fr.; E., 3 fr.

Total à ce jour : 696 fr. 50.

Cours du 1er décembre 1925, à 8 h. ½ du

Comptoir d'Escompte de Genève, Neuchâtel

Cours sans engagement vu les fluctuations se renseigner téléphone 70

Achat et Vente de billets de banque étrangers

Toutes opérations de banque aux meilleures conditions

Chèque	Demande	Offre
Paris	20.70	20.95
Londres	25.11	25.16
Milan	20.90	21.05
Bruxelles	23.40	23.65
New York	5.16	5.20
Berlin	123.30	123.80
Vienne le mill.	72.95	73.25
Amsterdam	208.30	209.—
Madrid	73.30	73.90
Stockholm	138.40	139.20
Copenhague	128.50	129.50
Oslo	105.—	106.—
Prague	15.30	15.50

Monsieur et Madame Julien Maire et leurs enfants : Monsieur Ferdinand Maire et sa fiancée, Mademoiselle Kleni ; Mademoiselle Yvonne Maire, Messieurs Edmond et René Maire; Monsieur Georges Egger, à Oerlikon, ainsi que les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Mademoiselle Germaine MAIRE

leur chère fille, sœur, fiancée, nièce et cousine, survenu le 30 novembre, dans sa 23me année, après une longue maladie, supportée avec courage.

Neuchâtel (Sablons 28), le 30 novembre 1925.

Elle est au ciel et dans nos cœurs.

L'enterrement, sans suite, aura lieu mercredi 2 décembre, à 15 heures.

Il ne sera envoyé des faire part qu'au dehors.

Monsieur Samuel de Perrot ;
Monsieur et Madame George de Perrot ;
Monsieur et Madame Willy de Perrot ;
Monsieur Roger de Perrot ;
Mademoiselle Gabrielle de Perrot ;
Mademoiselle Suzanne de Perrot ;
Le colonel et Madame Claude de Perrot et leurs enfants ;
Le pasteur et Madame Bernard de Perrot et leurs enfants ;
Madame Armand de Mestral, ses enfants et petits-enfants ;
Madame Jean de Rougemont et ses enfants ;
Madame Göthe Sjöstedt, ses enfants et petits-enfants ; Monsieur Léon Petitpierre, ses enfants et petits-enfants ; Monsieur et Madame Ferdinand de Reynier et leurs enfants ; le docteur et Madame Léopold de Reynier et leurs enfants, et les familles alliées,

ont l'honneur de faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Antoinette de PERROT

leur bien-aimée fille, sœur, belle-sœur, nièce et cousine, que Dieu a reprise à Lui, dimanche, le 29 novembre.

Londres, le 29 novembre 1925.

> **J'ai cherché l'Eternel et il m'a répondu; quand on tourne vers Lui les regards, on est rayonnant de joie.** Ps. XXXIV, 5-6.
>
> **Si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur ; et si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur... nous sommes au Seigneur.** Romains XIV, 8.

Un avis ultérieur indiquera le jour de la cérémonie funèbre à Neuchâtel.

Monsieur Edmond Lesegretain-Kleiner et ses enfants :
Monsieur et Madame Jules Lesegretain-Steffen et leur enfant,
Monsieur et Madame Charles Domon-Lesegretain et leurs enfants,
Mademoiselle Renée Lesegretain ;
Madame veuve Elise Blau-Kleiner, à Berne, et son fils Albert ;
Monsieur et Madame Henri Huguenin-Kleiner et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Samuel Beyeler et leurs enfants, à Genève ;
les familles Lesegretain, Oger, Rézé et Beyeler en France, Bratteler à Neuchâtel, et les familles alliées,

ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur chère épouse, mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine,

Madame Bertha LESEGRETAIN

que Dieu a reprise à Lui subitement, le 29 novembre, dans sa 51me année.

> L'Eternel est mon berger.
> Ps. XXIII, 1.

L'incinération, sans suite, aura lieu mardi 1er décembre, à 15 heures.

Domicile mortuaire : Faubourg du Lac 19.

On ne touchera pas

On est prié de ne pas faire de visites

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Les membres de l'*Association suisse de Sous-Officiers*, section de Neuchâtel, sont informés du décès de

Madame Bertha LESEGRETAIN

mère de leur collègue et ami, Monsieur Jules Lesegretain, premier-lieutenant.

Le Comité.

Le Comité de la *Société Nautique* informe ses membres du décès de

Madame Bertha LESEGRETAIN

mère de Monsieur Jules Lesegretain, membre actif de la Société.

L'incinération aura lieu mardi 1er décembre, à 15 heures.

On ne suivra pas.

Madame James Jacot-Rochat et ses filles : Mesdemoiselles Yvonne, Jeanne, Juliette et son fiancé Monsieur Jean Grossen, à Yverdon ; Madame et Monsieur Luthy-Jacot, à Neuchâtel, ses enfants, petits-enfants et arrières-petits-enfants; Monsieur et Madame Louis Rochat, à Travers, ses enfants, petits-enfants et arrières-petits-enfants, ainsi que toutes les familles alliées, amis et connaissances, ont la grande douleur de faire part du décès de

Monsieur James JACOT

caissier C. F. F. retraité

leur cher époux, père, fils, frère, beau-frère, oncle et cousin, que Dieu a rappelé à Lui, le 29 novembre 1925, dans sa 56me année, après une longue et pénible maladie supportée avec résignation.

> Les voies de Dieu ne sont pas nos voies.
>
> L'homme propose et Dieu dispose.

...élissement aura lieu à Yverdon, le mercredi 2 décembre prochain, à 14 heures. — Culte à 13 h. 30.

Domicile mortuaire : Rue d'Orbe No 44.

Monsieur et Madame Henri Revilly et leur fils Charles ; Madame et Monsieur Samuel Porchet-Revilly et leur enfant ; Monsieur et Madame Christian Hurni, à Courgevaud, leurs enfants et petits-enfants ; Madame veuve Elisa Revilly-Duchêne, à Lausanne, ses enfants, ainsi que les familles alliées, ont la douleur de faire part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Anna HIPP-REVILLY

née HURNI

leur chère mère, grand'mère, arrière-grand'mère, sœur, belle-sœur, tante, grand'tante et parente qui s'est endormie paisiblement dans la paix du Seigneur, dimanche soir, 29 novembre, dans sa 84me année.

> Ma grâce te suffit. 2 Cor. 12, 9.
>
> Je suis la résurrection et la vie, celui qui croit en moi vivra, quand même il serait mort. Jean XI, 25.

L'enterrement aura lieu sans suite, mercredi 2 décembre.

Domicile mortuaire : Fahys 185.

Messieurs les membres de la *Société d'horticulture de Neuchâtel et du Vignoble* et de l'*Association des horticulteurs neuchâtelois* sont informés du décès de

Madame HIPP-REVILLY

mère de leur dévoué caissier et président.

L'enterrement aura lieu sans suite.

Les Comités.

Le travail fut sa vie.

Les enfants et petits-enfants de

Monsieur Fritz BURGDORFER

les familles Morgenthaler et alliées, font part à leurs amis et connaissances du décès de leur cher père, grand-père et arrière-grand-père, dans sa 80me année, après quelques jours de maladie.

L'enterrement aura lieu mardi 1er décembre, à 13 heures.

Domicile mortuaire : Ecluse 13, Neuchâtel.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Les membres de la *Société fraternelle de Prévoyance*, section de Neuchâtel, sont informés du décès de leur collègue et ami,

Monsieur Fritz BURGDORFER

membre actif

L'enterrement aura lieu mardi 1er décembre, à 13 heures.

Le Comité.

Mademoiselle Laure Robert, à Neuchâtel; Madame et Monsieur Yeomans-Robert, en Angleterre, leurs enfants et petits-enfants ; Madame et Monsieur Daniel Junod, pasteur, à Neuchâtel, leurs enfants et petits-enfants ; Madame Jean Robert, à Couvet ; Monsieur et Madame Pierre Robert et leur fils, à Lausanne ; Madame et Monsieur Paul Giauque, pasteur, et leurs enfants, à Orvin ; Mademoiselle Verena Rieder, à Neuchâtel,

et les familles Dardel, Barrelet-Dardel, de Meuron-Dardel, Guillaume et Junier,

ont la douleur d'annoncer à leurs parents, amis et connaissances le départ de leur chère tante, grand'tante, arrière-grand'tante, amie et parente,

Mademoiselle Laure JUNIER

que Dieu a reprise à Lui, le 28 novembre, dans sa 80me année.

> Heureux ceux qui procurent la paix.
> Mat. V, 9.

L'enterrement, sans suite, aura lieu le mardi 1er décembre 1925,

Domicile mortuaire : Route de la Gare 23, Neuchâtel.

On ne touchera pas

La parenté de

Monsieur Louis AMIET

fait part à ses amis et connaissances de son décès survenu à l'hôpital des Cadolles, après une longue maladie.

L'ensevelissement aura lieu, sans suite, le jeudi 3 décembre 1925, à 13 heures.

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

L. WASSERFALLEN

NEUCHATEL

TÉLÉPH. 108

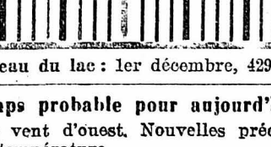

Corbillard automobile pour enterrements et incinérations permettant de transporter les membres de la famille en même temps que le cercueil.

Concessionnaire exclusif de la ville pour les enterrements dans la circonscription communale.

Concessionnaire de la Société de crémation. Formalités et démarches

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

Date	Temp. deg. cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre moyenne	Eau tomb.	Vt dominant Dir.	Force	Etat du ciel
30	0.2	—4.4	2.7	714.5	10.2	O.	fort	nuag.

30. Soleil le matin.

1. 7 h. ½ : Temp. : 2.4 Vent : S.-O. Ciel : couv.

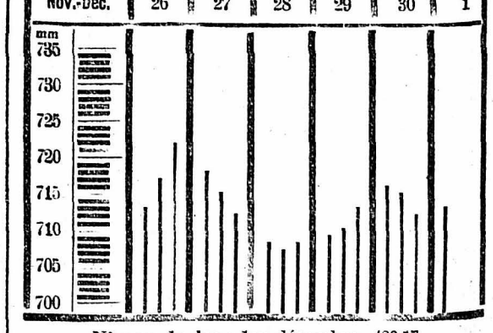

Niveau du lac : 1er décembre, 429.17.

Temps probable pour aujourd'hui

Coups de vent d'ouest. Nouvelles précipitations. Hausse de température.

IMPRIMERIE CENTRALE et de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL S. A.